

2022

2023



Rapport Annuel

**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées mauriciennes**



Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT.....	3
L'AGENCE	
SON INSTITUTION ET SON TERRITOIRE.....	5
SES MANDATS.....	6
SES MEMBRES RÉGULIERS.....	6
SES ADMINISTRATEURS.....	7
SON PERSONNEL.....	8
SES BUREAUX.....	8
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023	
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES.....	9
LES AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.....	13
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EN SERVICES.....	14
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES.....	15
LES PROGRAMMES.....	17
LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX.....	24
LA PERFORMANCE DES AGENTS LIVREURS.....	26
LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES.....	26
LE BUREAU D'ENREGISTREMENT.....	27
LES AUTRES ACTIVITÉS.....	28
LES PLANS D'ACTION.....	29
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV).....	29
LES PERSPECTIVES 2023-2024.....	31
LES ANNEXES	
LISTE DES ACRONYMES.....	33
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON DES PROGRAMMES EN 2022-2023.....	34
PERFORMANCE DES AGENTS DE LIVRAISON.....	35
BILAN DES PLANS D'ACTION ANNUELS.....	36
PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES.....	37
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP - RÉGULIER EN 2022-2023.....	38
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2018 EN 2022-2023.....	40
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PROGRAMME DEUX MILLIARDS D'ARBRES, VOLET DÉMARRAGE HÂTIF 2021.....	40
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2021 EN 2022-2023.....	41
LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES TRAVAUX FINANCÉS EN 2022-2023.....	43
LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR 2022-2023.....	45



LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Bienvenue à cette assemblée générale de l'Agence dont j'ai accepté avec plaisir d'assumer la présidence en juin dernier. Ma fonction de maire de Saint-Alexis-des-Monts me garde très occupé, mais mon intérêt pour la forêt motive mon implication au sein de notre agence régionale.

Je pense qu'on peut enfin dire que cette pandémie est derrière nous. Bien que certains secteurs de l'économie aient connu des ralentissements au cours des trois dernières années, en forêts privées mauriciennes, les activités se sont poursuivies à bon rythme avec des investissements en travaux sylvicoles en hausse constante depuis 3 ans. Une moyenne de plus de 2,4 M\$ par année en travaux, sur plus de 5 200 hectares de forêts, ce n'est pas rien !

L'année 2022 a été marquée par des retards ... Notre entente de délégation de gestion avec le ministère s'est terminée au 31 mars 2022 et ce n'est finalement qu'en août que le programme a été renouvelé pour trois autres années aux mêmes conditions que la précédente entente, soit une enveloppe de 1 265 400 \$ par année jusqu'en mars 2025. De plus, le ministère a fait connaître les modalités de livraison du programme et la grille de taux à la fin juin alors que les opérations sur le terrain débutent en mai avec le reboisement. Autre délai, le ministère a décidé de reporter à septembre le calcul par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) des compensations pour la hausse des prix du pétrole, une répercussion de la guerre en Ukraine. Avec les élections provinciales et la venue d'une nouvelle ministre aux forêts, il a fallu attendre la veille de Noël pour connaître les taux de compensation applicables à chaque traitement sylvicole admissible aux programmes.

Ces délais ont rendu difficile le travail des conseillers forestiers qui ont eu à opérer une bonne partie de l'année sans connaître les taux octroyés par les programmes. Les conséquences de ce retard ont été importantes sur la planification des opérations tant pour les conseillers forestiers, les entrepreneurs, mais aussi pour les propriétaires qui doivent assumer une partie des coûts des travaux qui sont réalisés sur leur propriété. Une situation exceptionnelle hors du contrôle de l'Agence.

Malgré une diminution des volumes mis en marché sur notre territoire en 2022, la région maintient ses objectifs de mobilisation des propriétaires à la production de bois. C'est environ 15 % des volumes mis en marché par la région qui proviennent des coupes financées par les programmes de l'Agence. Les propriétaires ont plus souvent recours aux programmes pour financer la remise en production des superficies coupées. Le financement des travaux de préparation de terrain, de reboisement et

de dégagement des plants représente 75 % des investissements cette année. Heureusement, l'Agence a les budgets pour répondre aux besoins et favoriser la remise en production des sites mal régénérés après une coupe.

On constate que le recrutement de la clientèle de propriétaires s'avère toujours difficile pour les conseillers forestiers. L'Agence s'assure néanmoins qu'ils puissent bénéficier de budgets stables pour répondre aux demandes. Les conseillers sont encouragés à intensifier leurs actions de sensibilisation des propriétaires à l'aménagement de leur boisé.

En terminant, j'en profite pour remercier les membres du conseil d'administration pour leur support et leur assiduité à nos rencontres tout au long de l'année. La pandémie aura quand même eu l'avantage de rendre plus accessibles nos assemblées qui se tiennent la plupart du temps par visioconférence.

Moins de temps passé dans notre voiture et moins d'émanations de CO₂ : un bien pour la planète et la lutte aux changements climatiques. Finalement, je veux saluer le travail de nos employés pour leur soutien technique tout au long de l'année.

Je vous souhaite une bonne fin de journée !

Michel Bourassa, Président



La loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)

Article 133 Une ou plusieurs municipalités peuvent s'associer à des organismes « regroupant des producteurs forestiers » et à des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois en vue de demander au ministre la création sur leurs territoires d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées.

Dans le territoire d'une municipalité régionale de comté, l'initiative de fonder l'association appartient à cette dernière ; néanmoins, toute municipalité locale dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté partie à l'association peut adhérer à celle-ci

Article 135 Le ministre peut, après avoir vérifié la conformité du règlement intérieur avec l'article 141 et en avoir approuvé le contenu, faire droit à la demande et instituer l'agence. Il en donne avis à la *Gazette officielle du Québec*. Les membres de l'association fondatrice, ainsi que les membres du conseil d'administration proposés pour l'agence dans la demande, y compris son président, deviennent, sans autre formalité ni ratification, ceux de l'agence. De

L'Agence

Son institution et son territoire

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. En Mauricie, les forêts privées couvrent plus de 770 000 hectares dans les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque.

Agglomération de La Tuque

Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

MRC des Chenaux

Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade

MRC Maskinongé

Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et Yamachiche

MRC Mékinac

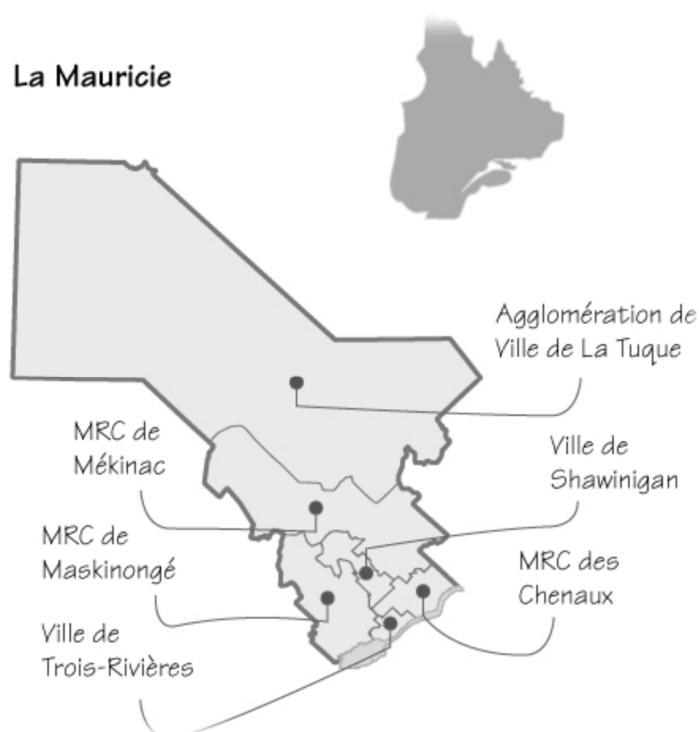
Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand et Rivière-de-la-Savane

Ville de Shawinigan

Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq et Lac-Wapizagonke

Ville de Trois-Rivières

Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest



Ses mandats

Selon l'article 5 de son règlement intérieur, l'AMFM a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

Ses membres réguliers

L'Agence se compose de 3 catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les 6 territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers dont les territoires reconnus couvrent une partie de la Mauricie :

- 2 organismes de gestion en commun :
 - ↳ Groupement forestier Champlain
 - ↳ Groupement forestier Portneuf
- 2 syndicats de producteurs de bois :
 - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
 - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.



Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
 - ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
 - ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).



En 2022-2023, les membres du conseil d'administration sont, selon le partenaire :

Monde municipal (MRC et Villes) :

- ↳ M. Michel Bourassa, MRC Maskinongé (depuis le 5 septembre 2018)
- ↳ M. Yvon Bourassa, MRC Mékinac (depuis le 9 février 2023)

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

Organismes de gestion en commun (OGC) :

- ↳ M. Gilbert Nolet, GF de Champlain (depuis le 6 octobre 2015)

Syndicats de producteurs de bois (SPB) :

- ↳ M. Ghislain Leblond, SPB de la Mauricie (depuis le 14 juin 2007)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- ↳ M. Jonathan Lambert, Les Industries John Lewis Ltée (depuis le 18 février 2014)
- ↳ M. Jonathan Perron, Produits forestiers Résolu Inc. (depuis le 20 juin 2018)

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts :

- ↳ M. Jean-Marc Blais (depuis le 4 octobre 2017)
- ↳ M. Yves Gauvreau (depuis le 13 janvier 2017)

Les officiers au sein du conseil exécutif :

- Président : M. Michel Bourassa
- Vice-président : M. Ghislain Leblond
- Trésorier : M. Yves Gauvreau
- Directeur : M. Jonathan Lambert

Son personnel

L'équipe de l'AMFM en 2022-2023 se compose de trois (3) personnes.

Mme Josée Bussières, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est affecté à la vérification opérationnelle des travaux et au traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable du traitement des données géomatiques.

Les tâches liées à la comptabilité sont assurées par Mme Sylvie Deschesnes qui partage son temps entre les dossiers de l'AMFM et de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM).



Ses bureaux

L'Agence occupe des locaux 210-220 au 500 avenue Broadway à Shawinigan en co-location avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM). L'immeuble appartient à la société de location immobilière Olymbec.

Le partage de ressources humaines et matérielles entre les deux organisations favorise la réalisation d'économies dans les frais de fonctionnement des deux organismes à but non lucratif.

Un bail d'une durée de cinq ans est signé avec Olymbec jusqu'au 31 décembre 2024.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023

La contribution financière des partenaires

Le financement des activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles assument une partie des coûts de réalisation des travaux de mise en valeur de leur boisé.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Pour 2022-2023, une nouvelle entente triennale se terminant au 31 mars 2025 est signée avec le MRNF. La contribution annuelle dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) - volet Régulier est de 1 265 400 \$. En cours d'année financière, le MRNF ajoute une enveloppe dédiée à compenser la hausse des taux pour l'application des mesures sanitaires et le prix des carburants. La Mauricie reçoit 145 020 \$ sur une enveloppe provinciale de 3 M\$.

Programme	Contribution reçue selon l'année et le programme					Prévisions		
	2018-2019	2019-2020	2021-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
PAMVFP ¹	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 410 420 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$
SUBV-2018 ²	315 650 \$	620 718 \$	750 188 \$	704 919 \$	317 525 \$	- \$	- \$	- \$
SUBV-2021 ³				571 438 \$	837 253 \$	553 245 \$	438 064 \$	- \$
2GA-2021 ⁴				2 956 \$	1 618 \$	- \$	- \$	2 581 \$
Total	1 581 050 \$	1 886 118 \$	2 015 588 \$	2 544 713 \$	2 566 816 \$	1 818 645 \$	1 703 464 \$	1 267 981 \$

¹ Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

² Programme Subvention 2018 (SUBV-2018). Programme sur 5 ans: 2018-2023.

³ Programme Subvention 2021 (SUBV-2021). Programme sur 4 ans: 2021-2025.

⁴ Programme 2 milliards d'arbres - volet démarrage hâtif 2021 (2GA-2021). Programme sur 5 ans: 2021-2026.

La « Mesure spéciale - Subvention 2018 » est une enveloppe supplémentaire de 2,709 M\$ en Mauricie. Elle en est à sa dernière année d'un programme de cinq (5) ans : de 2018 à 2023. La « Subvention 2018 » doit contribuer à favoriser la mobilisation des bois en provenance de la forêt privée. Un bilan d'investissements en travaux totalisant 2,936 M\$ en incluant les intérêts cumulés.

La « Mesure spéciale - Subvention 2021 » représente une enveloppe supplémentaire de 2,4 M\$. Elle en est à sa deuxième année de quatre (4) ans : de 2021 à 2025. La Subvention 2021 vise entre autres à supporter la Stratégie nationale de production de bois.

Le programme « Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 » dispose d'une enveloppe de 7 155 \$ pour 2 plantations en friche réalisées en 2021 et leur entretien jusqu'en mars 2026.

Le total des montants provenant du MRNF en 2022-2023 est de 2 566 816 \$.

Subvention 2018 - Bilan		
Investissements annuels 2018-2023		
Année	Portion	Montant
2018-2019	13%	315 650 \$
2019-2020	26%	620 718 \$
2020-2021	31%	750 188 \$
2021-2022	29%	704 919 \$
2022-2023	23%	545 025 \$
Total investissements		2 936 500 \$
Revenus MRNF en 2018		2 709 000 \$
Revenus d'intérêts		227 051 \$
Total revenus		2 936 051 \$
Excédent en investissements		449 \$

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2022, les volumes mis en marché par tous les syndicats et offices de producteurs forestiers (OSPB) régionaux représentent plus de 5,97 Mm³. Pour la Mauricie, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le volume de bois livré aux usines par les deux Syndicats est de 156 100 m³ (SPBM 147 520 m³ et SPFRQ 8 580 m³).

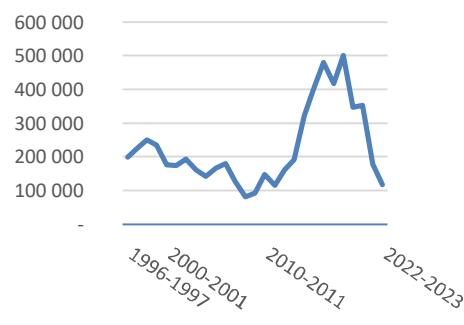
Volumes livrés provenant du territoire de l'AMFM (en mètres cubes solides)						
Territoire	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mauricie	515 500	333 523	410 962	348 100	416 600	156 100
Province	6 170 700	6 422 193	6 436 760	6 159 200	6 690 700	5 974 700

En Mauricie, un ralentissement des opérations forestières chez un grand propriétaire explique cette baisse par rapport à 2021 (416 600 m³).

Pour 2022-2023, la contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 134 801 \$.

Ces volumes déclarés ont été livrés à des usines au cours des 2 dernières années (avril 2021 à mars 2023). Trente-six (36) entreprises de transformation du bois versent une contribution à l'Agence en 2022-2023.

Volumes déclarés en m³



Les volumes déclarés à l'Agence en 2022-2023

Répartition de la contribution 2022-2023 de l'industrie, selon l'année d'achat des bois					
Année financière	Volume déclaré (m ³)	Taux applicable (\$/m ³)	Contribution (\$)	Perçue en 2022-2023 (\$)	Nombre d'entreprises
1996-1997	198 291	1,45 \$	287 522 \$		36
1997-1998	225 450	1,45 \$	326 903 \$		32
1998-1999	251 174	1,45 \$	364 202 \$		34
1999-2000	235 531	1,45 \$	341 520 \$		43
2000-2001	177 302	1,45 \$	257 088 \$		45
2001-2002 ¹	6 644	1,45 \$	9 634 \$		40
	167 241	1,20 \$	200 689 \$		
2002-2003	193 973	1,20 \$	232 768 \$		40
2003-2004	159 927	1,20 \$	191 912 \$		38
2004-2005	142 638	1,20 \$	171 166 \$		39
2005-2006	166 066	1,20 \$	199 279 \$		32
2006-2007 ²	176 257	1,20 \$	211 508 \$		35
	4 178	1,35 \$	5 640 \$		
2007-2008	127 071	1,35 \$	171 546 \$		35
2008-2009	82 423	1,35 \$	111 271 \$		31
2009-2010	92 350	1,35 \$	124 673 \$		33
2010-2011	146 729	1,35 \$	198 084 \$		29
2011-2012 ³	56 071	1,35 \$	75 696 \$		30
	58 114	1,00 \$	58 114 \$		
2012-2013	160 883	1,00 \$	160 883 \$		25
2013-2014	190 079	1,00 \$	190 079 \$		30
2014-2015	321 170	1,00 \$	321 170 \$		33
2015-2016	403 008	1,00 \$	403 008 \$		42
2016-2017	478 815	1,00 \$	478 815 \$		39
2017-2018	416 902	1,00 \$	416 902 \$		44
2018-2019	501 175	1,00 \$	501 175 \$		47
2019-2020	347 717	1,00 \$	347 717 \$		40
2020-2021	352 071	1,00 \$	352 071 \$		41
2021-2022	178 757	1,00 \$	178 757 \$	17 886 \$	38
2022-2023	116 915	1,00 \$	116 915 \$	116 915 \$	32
Total	6 134 922		6 134 922	134 801 \$	36

¹ Taux à 1,20 \$/m³ au 16 mai 2001. ² Taux à 1,35 \$/m³ au 22 mars 200³ Taux à 1,00 \$/m³ au 26 octobre 2011.



Liste des entreprises ayant contribué à l'Agence en 2022-2023

Provenance de la contribution industrielle 2022-2023

Entreprise avec permis d'usine de plus de 2 000 m ³	Localisation
Adélar Goyette & Fils Ltée	Capitale nationale
Arbec ,Usine St-Roch	Mauricie
Biomasse du Lac Taureau	Lanaudière
Blanchette et Blanchette	Estrie
Bois de sicage Lafontaine	Centre-du-Québec
Bois LIB Inc.	Centre-du-Québec
Carrier & Bégin Inc.	Chaudière/Appalaches
Clermond Hamel Ltée	Chaudière/Appalaches
Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	Mauricie
Groupe Crête Inc.	Lanaudière
Industries Maibec Inc.	Chaudière/Appalaches
Les bois Poulin Inc.	Estrie
Les spécialistes du bardeau de cèdre Inc.	Mauricie
Les planchers Mercier Inc.	Centre-du-Québec
Mobilier Rustique Inc.	Chaudière/Appalaches
Placages Mégantic Inc.	Estrie
Produits Forestiers Arbec Inc.	Mauricie
Produits Forestiers Domtar Inc.	Estrie
Produits Forestiers Mauricie	Mauricie
René Bernard Inc.	Chaudière/Appalaches
Scierie Clifton Inc.	Estrie
Scierie Dion & Fils Inc.	Capitale nationale
Scierie Lapointe et Roy Ltée	Estrie
Scierie Préverco Inc.	Centre-du-Québec
Scierie PSE Inc.	Capitale nationale
Scierie Saintes-Thècle Inc.	Mauricie
Scierie West-Brome Inc.	Estrie
Silicium Bécancour Inc.	Centre-du-Québec
Stella-Jones Inc.	Outaouais
Transfobec Mauricie	Mauricie
Welsh et Fils Inc.	Capitale nationale

Entreprises sans permis d'usine ayant déclaré des bois
*Entente avec le SPB Mauricie

	Localisation
3 entreprises de bois de chauffage	Lanaudière
2 entreprises de bois de chauffage	Mauricie

Répartition selon le volume déclaré en 2022-2023

Catégorie de volume déclaré	Nombre d'usines ou entreprises	volume moyen déclaré (m ³)
Moins de 100 m ³	7	36
100 à 499 m ³	8	230
500 à 999 m ³	7	719
1 000 à 4 999 m ³	8	1 730
5 000 à 9 999 m ³		
10 000 à 19 999 m ³	3	11 730
20 000 à 30 000 m ³	3	26 213
Total	36	3 744



Les propriétaires forestiers

La contribution des propriétaires à la mise en valeur de leur boisé est une estimation « théorique ». Elle se définit par l'écart entre la valeur à 100 % des travaux réalisés et la valeur octroyée par la grille provinciale de taux.

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) définit annuellement la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière (le 100 %). Ensuite, le ministre détermine sa contribution et publie la grille annuelle des taux qui s'appliquent au programme dans toutes les régions du Québec. Pour 2022-2023, les taux de participation du MRNF au financement des travaux sylvicoles admissibles à une aide financière sont de 95 % pour les travaux de dégagement (1^{er}, 2^e et 3^e), 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux.

En 2022-2023, pour tous les programmes, selon la programmation finale des travaux, la contribution « théorique » des propriétaires est de 311 119 \$ (10,7 %) pour une valeur des travaux calculée à 100 % de 2 915 805 \$.

Contribution des propriétaires selon la programmation de travaux 2022-2023					
Programme	Programmation de travaux facturés			Contribution "théorique" des propriétaires	
	Valeur calculée aux taux à 100 % du BMMB	Valeur calculée aux taux de la grille provinciale (MRNF)*		\$	%
Programme Régulier	1 395 507 \$	1 259 939 \$		135 568 \$	9,7%
Mesure spéciale -Subvention 2018	643 750 \$	545 310 \$		98 439 \$	15,3%
Mesure spéciale -Subvention 2021	874 899 \$	797 870 \$		77 029 \$	8,8%
Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021	1 649 \$	1 566 \$		83 \$	5,0%
Total	2 915 805 \$	2 604 685 \$		311 119 \$	10,7%

* Des réductions appliquées sur certains traitements expliquent l'écart avec le montant payé par l'Agence (2 603 766 \$).



Les autres contributions financières

L'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 26 942 \$;
- Revenus d'intérêts Mesure Spéciale - Subvention 2018 : 18 949 \$;
- Revenus d'intérêts Mesure Spéciale - Subvention 2021 : 40 390 \$;
- Cotisations des membres - 16 membres réguliers paient une cotisation de 50 \$. Des cotisations sont payées pour 2020-2021 (1), 2021-2022 (3) et pour 2022-2023 (12) : 800 \$;
- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet Modernisation - SIGGA 2.0 : 3 333 \$;
- Remboursement de l'aide financière pour des travaux détruits : 5 294 \$;

Financement spécifique du MRNF :

- Refonte du Registre des producteurs forestiers / Améliorations : 37 \$;
- Démarche régionale de production de bois : 1 560 \$
- SIGGA des agences / Développement SIGGA 3.0 : 19 063 \$.

Bureau d'enregistrement (BE) :

- Revenus d'enregistrement du BE de la Mauricie (droits prescrits) : 3 118 \$;
- Catégorie des immeubles forestiers / Correction des matricules : 1 807 \$.



La contribution des partenaires en services

Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration est reconnue comme une contribution non financière et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion.

La valeur du jeton de présence est fixée à 300 \$ par personne par rencontre. Cette contribution représente 14 400 \$ en 2022-2023.

Groupes de partenaires régionaux							
Nombre de participations aux assemblées par groupe de partenaires en 2022-2023							
Rencontre du conseil d'administration	Nombre	Monde municipal	Organismes reconnus de producteurs forestiers		Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Ministre (MRNF)	TOTAL
			OGC	SPB			
Conseil d'administration							
Assemblées régulières	6	5	6	6	9	10	36
Assemblées spéciales	2	2	2	2	3	3	12
Total des participations		7	8	8	12	13	48
Valeur monétaire de la contribution		2 100 \$	2 400 \$	2 400 \$	3 600 \$	3 900 \$	14 400 \$

Participation des administrateurs aux assemblées du conseil d'administration en 2022-2023			
Catégorie	Sous-catégorie	Représentant	Nombre de présences
Monde municipal		Michel Bourassa	6/8
		Yvon Bourassa	1/1*
Organismes reconnus de producteurs forestiers	SPB	Ghislain Leblond	8/8
	OGC	Gilbert Nolet	8/8
Titulaires de permis d'usine de transformation du bois		Jonathan Lambert	8/8
		Jonathan Perron	4/8
Ministre / MRNF		Jean-Marc Blais	6/8
		Yves Gauvreau	7/8

* M. Yvon Bourassa est entré en poste en février 2023



Les activités réalisées

Le conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le conseil d'administration tient six (6) rencontres régulières :

- le 7 avril 2022
- le 13 mai 2022
- le 14 juin 2022
- le 6 septembre 2022
- le 2 décembre 2022
- le 9 février 2023.

Et deux (2) assemblées spéciales:

- les 26-27 avril 2022 (par courriel)
- le 14 juin 2022

Mises à part les deux assemblées du 14 juin 2022, toutes les rencontres se sont tenues par visioconférence ou échange de courriels (26-27 avril 2022).

Dossiers traités

Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés : changement d'assureur collectif et révision de l'indemnité de déplacement du personnel;
- La peinture des locaux et le renouvellement du bail avec Olymbec en 2025;
- Le suivi de la situation financière, l'acceptation des comptes de dépenses et le renouvellement des placements;
- La cotisation des membres, la nomination d'un représentant du monde municipal, la désignation des officiers au conseil exécutif;
- La cible de mobilisation des bois, les volumes mobilisés et superficies forestières enregistrées;
- La situation des marchés, les montants perçus en contribution de l'industrie, les informations des partenaires et les audits FSC du BNQ, les écarts entre les déclarations à l'Agence et la destination des bois feuillus de qualité pâte;
- Le « Fonds contribution industrielle »: contribution annuelle / décaissement et l'état des surplus non affectés;

- La signature des avenants à l'entente de délégation de gestion relativement au PAMVFP 2019-2022 pour le financement:
 - du programme Deux milliards d'arbres-Volet démarrage hâtif 2021 (2022-2026);
 - de la mise en œuvre de la démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois (2021-2025).
- La signature de l'entente de délégation de gestion relativement au PAMVFP 2022-2025;
- La compensation pour la hausse du prix des carburants, la grille du BMMB à 100 %, le niveau de contribution du MRNF, la répartition du 3M\$ par agence et la signature d'un addenda à l'entente de gestion 2022-2025;
- La destruction de travaux sous engagement de protection à la suite d'une coupe illégale;
- L'adoption de la Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois;
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : adoption du rapport d'activités et du rapport financier.

Livraison des programmes

- Le programme régulier et les Mesures spéciales - Subvention 2018 et Subvention 2021: programmations, budgets investis et plans d'action (cibles et résultats pour chaque indicateur);
- Le programme Deux milliards d'arbres - Volet démarrage hâtif 2021 pour le financement et l'entretien de deux plantations en friches;
- Le Cahier provincial de références techniques du MRNF, les modalités de livraison des programmes pour le territoire de la Mauricie et les taux de la grille provinciale;
- Le paiement d'avance de fonds aux agents livreurs dû au retard dans la parution de la Grille spécifique liée aux mesures sanitaires entourant la COVID-19 et à la hausse des prix des carburants;

- La programmation des travaux et les attentes des industriels (décision # 14 - Mai 2011);
 - La demande d'accréditation provenant d'un OGC de Lanaudière;
 - Les allocations budgétaires et les montants supplémentaires redistribués selon les demandes des agents livreurs;
 - La vérification opérationnelle, le suivi des résultats et le bulletin de performance des agents livreurs;
 - L'aide financière maximum par producteur et les demandes de budgets supplémentaires.
- Chef du Service de la forêt privée du MRNF;
 - Les dossiers traités par la Table Agences / MRNF;
 - La modernisation du Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) - version 3.0;
 - L'avancement du dossier sur l'ail des bois et la demande de modification de la réglementation provinciale afin de permettre la culture de l'ail des bois et la vente des produits issus de cette culture au Québec;
 - Les rapports de DDM déposés au ministre dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier « Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers » et le bilan de performance des agences;

Transfert de connaissances et formation

- L'article de l'AMFM et la publicité du cahier spécial du Nouvelliste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);
 - La publicité dans l'Hebdo Journal Mékinac/des Chenaux pour les 20 ans de la MRC des Chenaux;
 - La formation sur les plans d'aménagement forestier bonifiés par Conservation de la nature Canada;
 - Le financement de formations organisées par le SPBM pour les propriétaires de la Mauricie.
- La consultation du BMMB sur la valeur des taux à 100 % et l'enquête de coûts sur les taux du BMMB auprès des conseillers forestiers et entrepreneurs;
 - La Table nationale sur la forêt privée;
 - La fiscalité municipale et la catégorie d'immeubles forestiers.

Dossiers régionaux

- La cotisation annuelle à l'AFVSM et l'appui au financement des Associations forestières régionales;
- La commandite à l'assemblée générale annuelle du Groupement forestier de Champlain;
- La disponibilité des données du 5^e programme d'inventaire pour le territoire de l'Agence;
- La situation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en Mauricie;
- Les plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Bureau d'enregistrement de la Mauricie

- La correction des matricules / Création de la catégorie des immeubles forestiers.

Dossiers provinciaux

- La nomination de Jolyane Arbour au poste de



Les programmes

En 2022-2023, l'Agence gère quatre enveloppes budgétaires : le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP - programme régulier), les Mesures spéciales Subvention 2018 (SUBV-2018) et Subvention 2021 (SUBV-2021) ainsi que le programme Deux milliards d'arbres - Volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021).

Chaque programme permet à un propriétaire de terrain forestier dont les superficies à vocation forestière sont dûment enregistrées, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Les travaux admissibles peuvent varier d'un programme à l'autre.

L'attribution des budgets aux agents livreurs se fait en début d'année financière. Chaque agent livreur se voit octroyer un budget pour chaque programme. L'attribution se fait en fonction de sa performance de l'année antérieure et de sa moyenne des budgets alloués pour les trois dernières années. Les mesures spéciales Subvention 2018 et Subvention 2021 sont des budgets supplémentaires qui sont soumis à la décision # 19 du Rendez-vous de Mai 2011, soit une attribution de 75 % de l'enveloppe aux groupements forestiers accrédités sur le territoire, et ce, dans le cadre d'un droit de premier refus. Une fois attribué, le budget d'un agent livreur est considéré de manière « globale » (régulier + SUBV-2018 + SUBV-2021). La facturation de travaux doit respecter les particularités de chaque programme. En cours d'année, les agents livreurs sont amenés à réviser leurs besoins et des budgets sont offerts pour la réalisation de travaux supplémentaires permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation régionale.

Les investissements par agent de livraison

En 2022-2023, sur le territoire de l'Agence, douze (12) agents livreurs sont accrédités pour la livraison des programmes aux producteurs forestiers.

Des allocations de plus de 3,3 M\$ sont octroyées aux agents livreurs en début de saison. Les investissements réalisés au 31 mars 2023 sont de 2 603 766 \$ pour l'ensemble des programmes. Quatre (4) agents livreurs n'ont facturé aucun traitement entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Programmes d'aide financière gérés par l'Agence
Investissements par agent de livraison en 2022-2023

Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Subvention 2018 (SUBV-2018)	Subvention 2021 (SUBV-2021)	Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)	TOTAL
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.	124 716 \$	21 539 \$			146 254 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice	215 376 \$	6 715 \$	9 882 \$		231 973 \$
Entreprise Forêt-Logik Inc.	5 211 \$				5 211 \$
Groupement forestier de Champlain Inc.	262 444 \$	390 649 \$	585 206 \$		1 238 298 \$
Groupement forestier de Portneuf Inc.	23 155 \$				23 155 \$
Jean-Luc Paquin ing.f.					- \$
GestiBoa Inc.					- \$
Ressources forestières biotiques					- \$
SGD Génie forestier et gestion de projets Inc.	97 891 \$		23 981 \$		121 872 \$
Sylva Croissance Inc.	41 258 \$		25 642 \$		66 899 \$
Sylvafor Inc.					- \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	489 741 \$	126 122 \$	152 674 \$	1 566 \$	770 103 \$
Total	1 259 791 \$	545 025 \$	797 384 \$	1 566 \$	2 603 766 \$
Nombre de producteurs impliqués	65	26	62	1	115

Les investissements par programme

En 2022-2023, l'Agence dispose de 4 enveloppes budgétaires, une par programme.

En décembre, s'ajoute une grille de taux spécifique qui prévoit des ajustements à chaque activité financée pour prendre en compte la réalisation des traitements sylvicoles dans le respect des mesures sanitaires imposées par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'une compensation pour les carburant qui ont subi une hausse importante après les calculs de la grille par le BMMB.

Les traitements de remise en production (préparation de terrain, mise en terre et entretien) représentent 75 % des investissements consentis dans le cadre des programmes.

Tous programmes confondus, ce sont des investissements de 2 603 766 \$ qui sont réalisés sur les propriétés de 115 producteurs forestiers.

TOUS programmes (régulier, SUBV-2018, SUBV-2021 et 2 GA-2021)

Investissements 2022-2023 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement COVID-19	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	199			218 303 \$	24 792 \$	243 095 \$	9%
Reboisement (608 993 reboisés et transportés)	304			353 728 \$	24 944 \$	378 673 \$	15%
Entretien de plantation	591			1 222 515 \$	99 906 \$	1 322 420 \$	51%
Traitements non commerciaux	124			216 192 \$	17 464 \$	233 655 \$	9%
Traitements commerciaux							
<i>Martelage*</i>							
	<i>Feillus</i>	38	6 259 \$		1 067 \$	425 923 \$	16%
	<i>Résineux</i>	140	25 943 \$				
Coupes commerciales		230		273 415 \$	41 005 \$		
Aide technique à la mobilisation des bois		260	72 297 \$		5 936 \$		
Total des investissements	1 709	104 499 \$	- \$	2 284 153 \$	215 114 \$	2 603 766 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- Le Programme Régulier

Les investissements du programme régulier totalisent 1 259 791 \$ en 2022-2023. Ces investissements impliquent 65 producteurs forestiers.

Programme Régulier

Investissements 2022-2023 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement Compensation COVID-19 et carburants	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	68			73 539 \$	8 346 \$	81 885 \$	6%
Reboisement (96 142 plts reboisés et transportés)	48			55 615 \$	3 929 \$	59 545 \$	5%
Entretien de plantation	282			582 614 \$	47 612 \$	630 226 \$	50%
Traitements non commerciaux	124			216 192 \$	17 464 \$	233 655 \$	19%
Traitements commerciaux							
<i>Martelage*</i>							
	<i>Feillus</i>	30	4 874 \$		401 \$	254 481 \$	20%
	<i>Résineux</i>	92	16 985 \$				
Coupes commerciales		139		158 723 \$	24 160 \$		
Aide technique à la mobilisation des bois		164	45 568 \$		3 771 \$		
Total des investissements	825	67 426 \$	- \$	1 086 683 \$	105 682 \$	1 259 791 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- La Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)

L'enveloppe de 2,709 M\$ de la Subvention-2018 couvre la période 2018-2023 (5 ans). En 2022-2023, ce budget supplémentaire permet de financer la remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien) de coupes réalisées depuis janvier 2018.

Pour la dernière année du programme, les investissements totalisent 545 025 \$ et impliquent 26 producteurs forestiers.

Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)

Investissements 2022-2023 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement Compensation COVID-19 et carburants	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	70			75 299 \$	8 537 \$	83 837 \$	15%
Reboisement (432 576 pts reboisés et transportés)	216			251 198 \$	17 698 \$	268 896 \$	49%
Entretien de plantation	86			177 765 \$	14 527 \$	192 293 \$	35%
Total des investissements	372	- \$	- \$	504 263 \$	40 763 \$	545 025 \$	100%

- La Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)

L'enveloppe de 2,4 M\$ de la Subvention-2021 vise la période 2021-2025 (4 ans). Ce budget supplémentaire permet de financer des traitements de récolte, ainsi que leur remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien). L'entente prévoit des restrictions quant à la portion du budget autorisé annuellement et un maximum de 5 % de l'enveloppe annuelle peut financer l'administration et la vérification opérationnelle du programme.

Pour cette deuxième année, les investissements totalisent 837 254 \$: 797 384 \$ en travaux et 39 869 \$ en frais de gestion-vérification opérationnelle. Ces investissements impliquent 62 producteurs forestiers.

Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)

Investissements 2022-2023 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement Compensation COVID-19 et carburants	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	61			69 465 \$	7 909 \$	77 374 \$	10%
Reboisement (80 275 plts reboisés et transportés)	40			46 915 \$	3 317 \$	50 232 \$	6%
Entretien de plantation	223			460 688 \$	37 648 \$	498 336 \$	62%
Traitements commerciaux							
<i>Martelage*</i>							
<i>Feuillus</i>	9	1 386 \$			666 \$		
<i>Résineux</i>	48	8 958 \$				171 442 \$	22%
Coupes commerciales	91			114 693 \$	16 846 \$		
Aide technique à la mobilisation des bois	96	26 730 \$			2 165 \$		
Total des investissements en travaux	511	37 073 \$	- \$	691 761 \$	68 551 \$	797 384 \$	100%
Frais de gestion et vérification opérationnelle						39 869 \$	5%
Total						837 254 \$	

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- Le Programme Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)

En 2022-2023, ce programme finance l'entretien d'une plantation réalisée dans une friche en 2021. Un maximum de 5 % de l'enveloppe est affecté à l'administration et la vérification opérationnelle du programme.

Cet investissement implique un montant total de 1 618 \$: 1 566 \$ en travaux et 52 \$ en frais de gestion-vérification opérationnelle. L'enveloppe de ce programme est disponible jusqu'au 31 mars 2026.

Programme Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)

Investissements 2022-2023 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement Compensation COVID-19 et carburants	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain							
Reboisement (4 436 reboisés et transportés)							
Entretien de plantation	1			1 448 \$	118 \$	1 566 \$	100%
Total des investissements en travaux	1	- \$	- \$	1 448 \$	118 \$	1 566 \$	
Frais de gestion et vérification opérationnelle						52 \$	3%
Total						1 618 \$	

Les volumes récoltés dans le cadre des programmes

- Le Programme Régulier et Subvention 2021 (SUBV-2021)

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux financés par les programmes est de 100 m³/ha pour un volume total récolté de 48 879 m³ sur 490 hectares.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Régulier et SUBV-2021)				
Volume récolté selon le traitement 2022-2023				
Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté		
		Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)	
Jardinage - Autres résineux	2	108	57	
Coupe progressive - Résineux	52	4 321	84	
Coupe progressive - Autres Résineux	2	170	89	
Peuplements résineux	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	57	3 873	68
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	30	2 218	73
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	3	526	190
	1 ^{re} Éclaircie - Résineux Naturel - DHP 9 à 15 cm	1	30	38
	2 ^e Éclaircie - Plantation - Résineux	7	542	72
	2 ^e Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	11	940	82
	Sous-total Résineux	165	12 728	77
Peuplements feuillus	Coupe progressive - Feuillus d'ombre	11	900	80
	Jardinage - Feuillus d'ombre	40	2 339	58
	Sous-total Feuillus	52	3 239	63
Coupe de récupération	Partielle	4	224	51
	Totale	8	862	103
Aide technique à la mobilisation des bois	260	31 825	122	
Total	490	48 879	100	

La récolte a été mécanisée pour 96 % des superficies récoltées.

Méthode de récolte	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%
Mécanisée	479	74%	343	78%	451	84%	545	94%	364	78%	471	96%
Manuelle / Conventioennelle	171	26%	94	22%	89	16%	34	6%	101	22%	19	4%
Total	650		437		539		579		465		490	



L'aide regroupée et l'aide individuelle

L'aide regroupée est disponible pour le financement des travaux réalisés sur des propriétés couvertes par une convention d'aménagement signée avec un des deux groupements forestiers accrédités par l'Agence.

Les autres agents de livraison offrent une aide individuelle à leurs clients.

Tous programmes Agence Mauricie				
Répartition des investissements par type d'aide 2022-2023				
Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain (ha)	104 099 \$	87	138 997 \$	112
Reboisement (ha)	132 132 \$	106	246 541 \$	199
Entretien de plantation (ha)	615 600 \$	275	706 820 \$	316
Traitements non commerciaux (ha)	186 245 \$	95	47 410 \$	29
Traitements commerciaux (ha)	304 237 \$	352	121 686 \$	139
Total des investissements	1 342 312 \$	915	1 261 454 \$	794
% des investissements	52%		48%	
% des superficies traitées	54%		46%	
Coût moyen par hectare traité	1 468 \$		1 588 \$	
Nombre de producteurs desservis	80		35	
Investissements moyen par producteur	16 779 \$		36 042 \$	

Les investissements par producteur forestier

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2022-2023, 1 013 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier: 1 002 petits et 11 grands propriétaires (>800 ha d'un seul tenant). Ensemble, ils détiennent 349 297 hectares à vocation forestière (4 416 lots dont 1 783 sous convention d'aménagement avec un groupement forestier). Cette année, le nombre de producteurs reconnus a connu une légère hausse (+ 27) pour atteindre 1 013 alors que les superficies à vocation forestière enregistrées ont diminué (- 1 192 hectares) pour un total de 349 297 hectares.

Sur le territoire couvert par l'Agence, 115 propriétaires ont accès aux programmes (Régulier / 65, SUBV-2018 / 26, SUBV-2021 / 62 et 2GA-2021 / 1). Les producteurs forestiers peuvent recevoir du financement de plus d'un programme et de plus d'un agent de livraison.

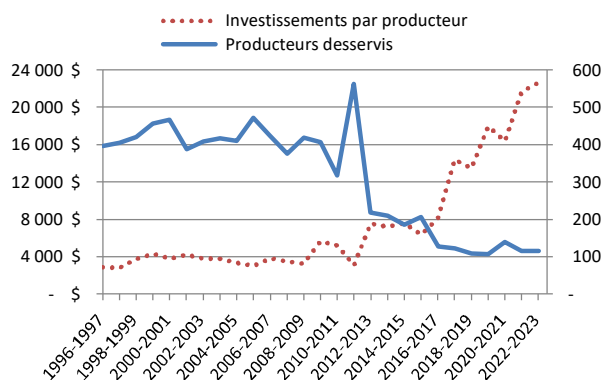
L'aide financière moyenne par producteur est de 22 641 \$. Les petits propriétaires (107) bénéficient d'une aide financière moyenne de 12 913 \$ alors que 8 grands producteurs forestiers reçoivent une aide financière moyenne de 152 763 \$.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAM/FP)					
Répartition de l'aide financière selon la clientèle en 2022-2023					
Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements moyen par producteur
Petits producteurs forestiers	107	93%	1 381 662 \$	53%	12 913 \$
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	8	7%	1 222 105 \$	47%	152 763 \$
Total	115		2 603 766 \$		22 641 \$

Tous programmes Agence Mauricie

Aide financière par producteur forestier 1996-2023

Année financière	Dollars investis	Producteurs desservis	Investissements moyens par producteur
1996-1997	1 143 102 \$	397	2 879 \$
1997-1998	1 123 544 \$	404	2 781 \$
1998-1999	1 579 178 \$	420	3 760 \$
1999-2000	1 965 006 \$	456	4 309 \$
2000-2001	1 764 857 \$	466	3 787 \$
2001-2002	1 630 300 \$	388	4 202 \$
2002-2003	1 558 804 \$	408	3 821 \$
2003-2004	1 580 187 \$	417	3 789 \$
2004-2005	1 377 738 \$	410	3 360 \$
2005-2006	1 421 559 \$	472	3 012 \$
2006-2007	1 621 449 \$	424	3 824 \$
2007-2008	1 305 732 \$	375	3 482 \$
2008-2009	1 356 560 \$	418	3 245 \$
2009-2010	2 293 387 \$	406	5 649 \$
2010-2011	1 651 747 \$	318	5 194 \$
2011-2012	1 738 221 \$	562	3 093 \$
2012-2013	1 651 280 \$	219	7 540 \$
2013-2014	1 512 967 \$	210	7 205 \$
2014-2015	1 410 223 \$	186	7 582 \$
2015-2016	1 311 793 \$	206	6 368 \$
2016-2017	1 037 810 \$	128	8 108 \$
2017-2018	1 757 591 \$	122	14 406 \$
2018-2019	1 466 605 \$	109	13 455 \$
2019-2020	1 920 362 \$	107	17 947 \$
2020-2021	2 275 656 \$	139	16 372 \$
2021-2022	2 515 108 \$	116	21 682 \$
2022-2023	2 603 766 \$	115	22 641 \$
Total 1996-2023	44 574 533 \$		
Moyenne	1 650 909 \$	311	7 537 \$



**Certificats de producteurs forestiers
Territoire de la Mauricie**

au 1 ^{er} avril	Producteurs forestiers reconnus	Superficies forestière enregistrées (ha)
2014	1 472	352 000
2015	1 386	343 670
2016	1 327	359 069
2017	1 210	347 466
2018	1 165	349 669
2019	1 085	354 297
2020	1 050	354 661
2021	995	350 793
2022	986	350 489
2023	1 013	349 297

Tous programmes

Répartition de l'aide financière par catégorie en 2022-2023

Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur
< 1 000 \$	6	3 469 \$	578 \$
1 000 à 4 999 \$	42	114 255 \$	2 720 \$
5 000 à 9 999 \$	22	165 543 \$	7 525 \$
10 000 à 19 999 \$	21	306 475 \$	14 594 \$
20 000 à 29 999 \$	9	216 537 \$	24 060 \$
30 000 à 49 999 \$	1	38 781 \$	38 781 \$
40 000 à 99 999 \$	8	471 159 \$	58 895 \$
> 100 000	6	1 287 549 \$	214 591 \$
Total	115	2 603 766 \$	



Les investissements 2022-2023 par territoire

Tous programmes

Investissements par territoire et clientèle desservie en 2022-2023

Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis*	Portion des producteurs desservis	Dollars investis	Investissements moyens par producteur
Agglomération de La Tuque	52	7	13%	709 251 \$	101 322 \$
MRC des Chenaux	297	36	12%	366 434 \$	10 179 \$
MRC Maskinongé	299	17	6%	143 452 \$	8 438 \$
MRC Mékinac	276	47	17%	1 167 526 \$	24 841 \$
Ville de Shawinigan	79	6	8%	125 916 \$	20 986 \$
Ville de Trois-Rivières	65	9	14%	91 187 \$	10 132 \$
Total *	1 068	122		2 603 766 \$	
Territoire de l'AMFM	1 013	115	11%	2 603 766 \$	22 641 \$

* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville

Tous programmes

Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2022-2023

Catégorie de travaux	Territoire		MRC			Villes		Superficies traitées (ha)
	Agglomération	La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières	
Préparation de terrain			13	5	144	27	10	199
Reboisement		54	42	5	186	9	9	304
Entretien de plantation		226	85	18	206	35	20	591
Traitements non commerciaux		67			51		5	124
Traitements commerciaux			118	105	207	28	32	490
Total (ha)	347	347	258	133	795	98	77	1 709

Investissements par territoire 709 251 \$ 366 434 \$ 143 452 \$ 1 167 526 \$ 125 916 \$ 91 187 \$ 2 603 766 \$

Tous programmes

Investissements par catégories de travaux par territoire en 2022-2023

Catégorie de travaux	Territoire		MRC			Villes		Dollars investis
	Agglomération	La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières	
Préparation de terrain			19 145 \$	7 294 \$	173 910 \$	27 783 \$	14 964 \$	243 095 \$
Reboisement		66 908 \$	51 934 \$	6 294 \$	231 909 \$	10 473 \$	11 155 \$	378 673 \$
Entretien de plantation		506 139 \$	190 033 \$	40 825 \$	461 605 \$	78 228 \$	45 590 \$	1 322 419 \$
Traitements non commerciaux		136 204 \$			88 354 \$		9 098 \$	233 655 \$
Traitements commerciaux			105 323 \$	89 039 \$	211 749 \$	9 432 \$	10 380 \$	425 923 \$
Total	709 251 \$	366 434 \$	143 452 \$	1 167 526 \$	125 916 \$	91 187 \$	2 603 766 \$	
Producteurs desservis	7	36	17	47	6	9	9	115

La vérification opérationnelle des travaux

La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les références techniques et administratives décrites dans les documents de livraison des programmes. Cette vérification porte sur la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution, sur les données saisies ou intégrées au Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) et sur la conformité sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux prescrits ou exécutés.

Les plans de sondage

En 2022, le plan de sondage débute au 1^{er} janvier 2022 et se termine le 31 janvier 2023. Le plan de sondage est prolongé d'un mois (jusqu'en janvier 2023) pour capter des travaux exécutés en 2022, mais facturés en janvier 2023 à l'Agence. La grille de taux de compensation pour la hausse des carburants a été rendue disponible par le MRNF à la fin décembre 2022, ce qui a retardé la facturation.

Cette année, les travaux vérifiés sont financés par le programme régulier, la Subvention 2018, la Subvention 2021 et Deux milliards d'arbres - Volet démarrage hâtif 2021.

La vérification opérationnelle des travaux prescrits

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2023, 357 projets font partie du plan de sondage des travaux prescrits. En prescription, il n'y a pas de distinction de programme puisqu'un traitement prescrit peut faire l'objet d'un rapport d'exécution dans un ou plusieurs programmes. 11 projets sont vérifiés avant traitement.

La vérification opérationnelle des travaux exécutés

316 rapports d'exécution composent le plan de sondage (Régulier-124, SUBV2018-70, SUBV2021-120 et 2GA2021-2). L'aide financière pour les mesures sanitaires, les activités de martelage et les traitements d'aide technique à la mobilisation des bois pour la coupe totale ne font pas partie du plan de sondage puisqu'elles sont réalisées en complémentarité d'activités déjà incluses dans le plan de sondage.

La vérification se fait sur 44 (14 %) traitements soumis à une vérification (Régulier pour 16, SUBV-2018 pour 10 et SUBV-2021 pour 18).



Les résultats de la vérification opérationnelle

Bilan de la vérification opérationnelle 2022-2023 (compilation des résultats par formulaire et par section)							
Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM ¹
Prescription	11	100,0%	100,0%	100,0%			100,0%
Rapport d'exécution	44	96,57%	96,97%	96,82%	97,73%	97,73%	97,14%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

La conformité des travaux prescrits

En prescriptions, tous les projets vérifiés sont conformes (11/11), la note de VO AMFM est de 100 %.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées				
Bilan de la vérification opérationnelle (janvier 2022 à janvier 2023) par catégories de travaux prescrits				
Catégories de travaux prescrits	Prescriptions/Projets présentés ¹	Prescriptions/Projets vérifiés	Pourcentage vérifié	Note de VO AMFM ²
Préparation de terrain	55			
Mise en terre des plants	66			
Entretien de plantation	67		11	16%
Traitements non commerciaux	9			100,0%
Traitements commerciaux	160			
Total	357		11	3%

¹ Une prescription peut contenir plus d'un traitement et correspond à un projet.

² Moyennes des notes cumulatives obtenues pour les rapports de VO (compilation des 3 sections du formulaire).

La conformité des travaux exécutés

En rapport d'exécution, les 44 projets vérifiés ont une conformité MRNF de 97,7 %. Pour que l'exécution d'un traitement soit conforme, selon les exigences du Ministère, la qualité des travaux sylvicoles exécutés sur le terrain doit respecter minimalement 85 % pour le reboisement, 90 % pour les préparations de terrain et dégagements de la régénération et 100 % pour les travaux précommerciaux et commerciaux.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)						
Bilan de la vérification opérationnelle 2022-2023 (janvier 2022 à janvier 2023) par catégories de travaux exécutés						
Programme	Catégories de travaux exécutés	Projets facturés	Projets vérifiés	Pourcentage vérifié	Note de VO AMFM ¹	Conformité MRNF ³
Régulier	Préparation de terrain	15	4	27%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	11	2	18%	100,0%	100,0%
	Entretien de plantation	15				
	Traitements non commerciaux	11	1	9%	100,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	72	9	13%	99,5%	100,0%
	Sous-total Régulier	124	16	13%	99,7%	100,0%
SUBV-2018	Préparation de terrain	10				
	Mise en terre des plants	50	9	18%	88,9%	88,9%
	Entretien de plantation	10	1	10%	100,0%	100,0%
	Sous-total SUBV-2018	70	10	14%	90,0%	90,0%
SUBV-2021	Préparation de terrain	11	1	9%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	23	4	17%	100,0%	100,0%
	Entretien de plantation	41	11	27%	98,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	45	2	4%	100,0%	100,0%
	Sous-total SUBV-2021	120	18	15%	98,8%	100,0%
2GA-2021	Mise en terre des plants	2				
	Sous-total 2GA-2021	2				
	Total	316	44	14%	97,1%	97,7%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

² Un rapport d'exécution peut contenir plus d'un traitement.

³ Pourcentage des traitements vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.

Les pénalités appliquées aux rapports vérifiés « Note de VO AMFM » sont attribuables à des fautes administratives (matricule, numéro de lot réformé, lot non touché par les travaux) et des fautes techniques (données obligatoires manquantes, écarts de coefficient de distribution). Un projet est coupé, la propriété n'était pas enregistrée au moment de l'exécution des travaux. Coupure monétaire de 12 985 \$.

La performance des agents livreurs

La performance est évaluée sur la base de critères établis par le MRNF et l'Agence.

Les agents livreurs qui n'ont réalisé aucun traitement sylvicole ou qui n'ont fait l'objet d'aucune vérification dans l'année reçoivent la note moyenne du groupe pour la portion qui concerne les projets vérifiés sur le terrain (avant ou après exécution).

Les résultats de la performance sont utilisés pour l'attribution des budgets pour la saison suivante.

Les résultats compilés pour chacun des critères de performance sont présentés en annexe.



Le transfert de connaissances

Des formations et des visites-conseils sont offertes aux propriétaires de lots boisés de la région.

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie organise 19 formations auxquelles 89 propriétaires de la Mauricie participent.

Avec l'objectif de faire valoir les avantages de l'aménagement forestier à un plus grand nombre de propriétaires, l'Agence finance des visites chez les propriétaires. Cinq (5) conseillers forestiers rencontrent 24 propriétaires dans le cadre de visites-conseils visant le recrutement ou la réactivation de dossier de producteurs forestiers non reconnus depuis plus de trois (3) ans ou inactifs depuis plus de 5 ans.



Participation des propriétaires de la Mauricie aux formations organisées par le SPBM en 2022-2023

Titre des la formation	Nombre de formations	Dates	Nombre de participants provenant de la Mauricie
Abattage contrôlé	8	Mars, avril, juin, juillet, août, septembre et octobre 2022	39
Abattage contrôlé Niveau 2	1	Août 2022	1
Affûtage et entretien de scie mécanique	2	Septembre 2022 et Mars 2023	4
A la découverte de nos comestibles sauvages nordiques	1	Juillet 2022	6
Aménagement d'une érablière	1	Juillet 2022	8
Aménagement multiressources / Saines pratiques d'intervention en forêt	1	Août 2022	2
En pique-nique aux champignons sauvages	1	Août 2022	9
Façonnage et classement de bois	1	Septembre 2022	4
Fiscalité forestière	2	Octobre 2022	10
Travaux sylvicoles en forêt privée	1	Août 2022	6
Total	19		89

Le bureau d'enregistrement



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes
500, avenue Broadway
Shawinigan QC G9N 1M3

Depuis 2000, l'Agence est mandataire du MRNF pour la gestion du bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie.

Le financement des opérations du BE est partiellement assuré par des droits prescrits par le ministre. Ces frais d'enregistrement sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies à son certificat de producteur forestier. Les frais d'enregistrement sont définis par règlement. Ils passent de 11,90 \$ à 12,70 \$ et de 23,70 \$ à 25,25 \$ en janvier 2023. Les coûts d'opérations du BE sont attribuables aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie du loyer et des frais de fonctionnement de l'Agence.

Au total, 136 demandes avec droits, incluant des mises à jour de dossiers, des enregistrements de nouvelles superficies et des renouvellements de certificats ou de plans d'aménagement forestier, sont traitées pour 124 producteurs forestiers.

Le BE de la Mauricie termine le support au MRNF dans le projet de refonte du Registre des producteurs forestiers (FPR).

Au 31 mars 2023, dans le cadre de la création de la catégorie d'immeubles forestiers, le BE de la Mauricie termine un mandat de trois (3) ans pour la correction/mise à jour des matricules inscrits au dossier d'enregistrement de producteurs forestiers.

Statistiques sur les dossiers/demandes traitées par le BE en 2022-2023	
Demandes avec droit	Dossiers traités
Mise à jour, ajout au dossier	21
Ouverture de dossier	23
Renouvellement du Certificat	27
Renouvellement du Certificat et du PAF	46
Renouvellement du PAF	19
Dossiers traités	136
Producteurs impliqués	124
Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	161
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	1
Information, renvoi du dossier au producteur	3
Demandes traitées	165

Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2022-2023			
Revenus		Dépenses	
BE Mauricie		BE Mauricie	
Droits prescrits (frais d'enregistrement)	3 118 \$	Salaires et bénéfices marginaux	4 627 \$
Immeubles forestiers - Correction de matricules	1 807 \$	Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	632 \$
		Loyer *	3 619 \$
MRNF - Mandats refonte du FPR		MRNF - Mandats refonte du FPR (salaires)	
- Refonte du Registre	37 \$	- Support au MRNF	49 \$
Total	4 962 \$		8 927 \$

* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

Les autres activités

Tout au long de l'année, le personnel de l'Agence participe à différents comités/groupes de travail en région et ailleurs. Avec la pandémie, la plupart des rencontres se sont tenues par visioconférence.



La représentation régionale

- Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) / Bassin versant Saint-Maurice, mai 2022;
- Conseil régional de l'environnement / Connectivité écologique, novembre 2022;
- Réserve mondiale de la Biosphère du Lac-Saint-Pierre, janvier, février (Saint-Édouard-de-Maskinongé) et mars (Berthierville) 2023.

Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MRNF, juin, juillet, octobre et novembre 2022 et février 2023;
- Modernisation du SIGGA (SIGGA 3.0):
 - Visioconférences hebdomadaires avec le consultant Devicom;
 - Groupements forestiers Québec / Formulaires Prescriptions et Rapports d'exécution du système GFQGéo et SIGGA, octobre et décembre 2022;
 - Agences / Formulaires Prescriptions et Rapports d'exécution du système GFQGéo et SIGGA, novembre et décembre 2022;
 - MRNF / Grilles de taux - Nouveaux codes SIGGA pour les activités de compensation carburants, juillet et octobre 2022;
 - MRNF / Avancement du SIGGA 3.0 et exigences de Sécurité, octobre 2022;
- Agences / 3 M\$ - Besoins monétaires pour compenser la hausse des taux de la grille;
- MRNF GIA / Nouveau Site FTP, avril 2022;
- MRNF / Stratégie nationale de production de bois, novembre 2022.

Autres participations

- Chaire de leadership en enseignement (CLE) en gestion durable des forêts privées / Projet de recherche : « L'arbre qui cache la forêt : le plan d'aménagement forestier est-il compréhensible ? », novembre 2022.

Les activités de formation et les colloques

- OIFQ / Café conférence Quel rôle pour le secteur forestier québécois dans la lutte contre les changements climatiques ? - L. Moreau, ing.f., février 2023;
- OIFQ / Café conférence Règlement relatif aux projets de boisement et reboisement admissibles à la délivrance de crédits compensatoires sur le marché réglementé Québec/Californie - C. Fortin, ing.f., mars 2023;
- OIFQ / Colloque Adaptation de nos pratiques aux changements globaux : applications terrain, mars 2023.

Les plans d'action

Dans le cadre de la nouvelle Entente de gestion 2022-2025 signée avec le MRNF, l'Agence adopte, en début de saison, un plan d'action qui définit des cibles (en superficies et investissements) à atteindre selon les éléments définis par le ministre.

Pour la Mesure spéciale - Subvention 2018, une « Convention pour l'octroi d'une subvention » est signée en 2018 pour la durée de l'entente 2018-2023. La convention inclut un plan d'action pour chacune des cinq (5) années prévues. Le plan est révisé annuellement selon les superficies réelles.

Pour la Mesure spéciale - Subvention 2021, une « Convention pour l'octroi d'une subvention » est signée en 2021 pour la durée de l'entente 2021-2025. La convention inclut un plan d'action pour chacune des quatre (4) années prévues. Le plan est révisé annuellement selon les superficies traitées.

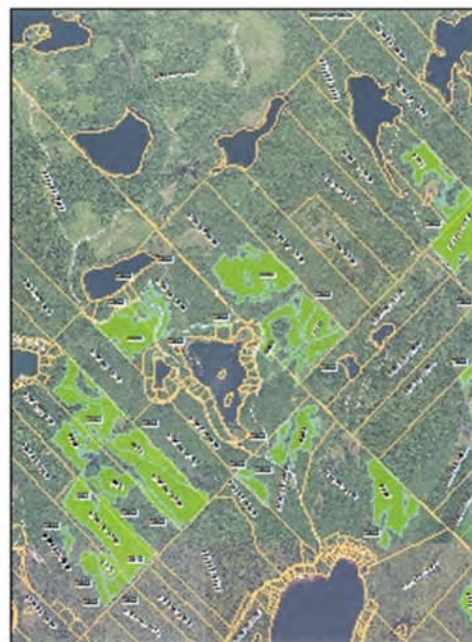
Les résultats sont présentés en annexe.



Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Dans le cadre du PPMV révisé (PPMV 2017), un indicateur et une cible sont fixés pour quelques-unes des actions définies au plan d'action (Tome 3). Ces indicateurs permettent d'évaluer l'atteinte des cibles ou du moins, d'en faire le suivi. Considérant les ressources disponibles, l'Agence fait une évaluation quinquennale de quelques indicateurs. Un suivi détaillé est en annexe.

En 2022-2023, l'Agence poursuit la mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les suivis des plantations (2 et 5 ans) sont des éléments qui favorisent la sécurisation des investissements consentis sur le territoire.



Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

Programmation quinquennale

Le PPMV mis à jour en 2017 suggère une programmation de travaux sylvicoles pour la période 2016-2021. Des cibles de superficies aménagées sont fixées pour chaque groupe de travaux. Ces cibles sont établies en fonction des ressources financières et humaines disponibles pour la réalisation de traitements sylvicoles en forêts privées. Dans cette programmation, les cibles se stabilisent à partir de la 3^e année du plan quinquennal. C'est donc ce scénario qui est reporté pour les années subséquentes à la 5^e année. 2022-2023 est une 7^e année de programmation pour laquelle les cibles sont reconduites. Les résultats sont représentés par l'écart entre les quantités réalisées et les quantités visées.

La programmation quinquennale est établie sur la base d'un financement régulier pour les programmes. Les enveloppes supplémentaires et les orientations du MRNF (le Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024, le Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2022-2025, la Stratégie nationale de production de bois, la Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la production de bois, ...) font en sorte que l'Agence ajuste annuellement sa programmation de travaux afin de répondre aux objectifs fixés par le ministre. Depuis 2021, les imprévus, si on pense à la pandémie de COVID-19 ainsi que la guerre en Ukraine, ont fortement influencé à la hausse la grille des taux des travaux financés par les programmes. Inévitablement, cette hausse des taux implique une diminution des superficies traitées annuellement.

La Stratégie nationale de production de bois suggère une augmentation des livraisons de bois en provenance des forêts privées vers les usines de transformation pour une cible provinciale de 7,8 Mm³ en 2024. La mobilisation des propriétaires à la récolte de bois devient un enjeu important pour atteindre les objectifs fixés par les partenaires. La Mauricie a fixé à 410 000 m³, la cible de volumes à livrer en 2024. Cette intensification de la récolte implique la remise en production des superficies mal régénérées à la suite d'une coupe. Les travaux en chaîne (préparation de terrain, reboisement et une possibilité de 3 entretiens de plantation) représentent des investissements importants pour plusieurs années et impliquent l'affectation d'une plus grande part du budget régional à la réalisation de travaux non commerciaux.

Annuellement, les conseillers forestiers sont invités à respecter la programmation régionale de travaux, mais le propriétaire est seul à décider s'il adhère au programme pour l'aménagement de son boisé. La main-d'œuvre, la machinerie disponible, la fluctuation des marchés et la température, plus particulièrement la rigueur de l'hiver, sont des contraintes avec lesquelles doivent travailler les conseillers forestiers.

Les travaux financés 2016-2023 par les programmes de l'Agence versus la programmation quinquennale du plan d'action du PPMV																	
Groupe de travaux	Quantités annuelles réalisées						Objectifs annuels visés dans le PPMV										
	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023			
Remise en production	Préparation de terrain (ha)	101	157	140	354	223	293	199	1 468	1 311	157	1 468	1 311	157	190	190	190
	Plantation et regarni (ha)	178	112	193	192	271	331	304	1 581	1 428	153	1 581	1 428	153	210	210	210
	Entretien de plantation (ha)	209	436	393	384	486	436	591	2 934	2 089	845	2 934	2 089	845	305	305	305
Éducation des peuplements	Traitements non-commerciaux (ha)	334	301	154	252	173	245	124	1 584	2 129	(545)	1 584	2 129	(545)	285	285	285
	Traitements commerciaux (ha)	271	315	175	206	287	263	230	1 747	2 721	(974)	1 747	2 721	(974)	290	290	290
	Aide techn. mobilisation des bois (ATMB) (ha) ¹		334	262	333	292	201	260	1 682	0	1 682		1 682				
Total	1 093	1 655	1 318	1 721	1 732	1 769	1 708	10 996	9 678	1 318	10 996	9 678	1 318	1 280	1 280	1 280	1 280

¹ ATMB finance une partie de la technique requise pour la réalisation de traitements commerciaux

LES PERSPECTIVES 2023-2024

Une année 2022-2023 pendant laquelle les dossiers provinciaux ont connu peu de développement. Une année d'élections avec un changement de ministre, ce qui fait en sorte que plusieurs éléments de la perspective 2022-2023 sont toujours à l'agenda pour 2023-2024. C'est le cas du



suivi des deux études de DelDegan Massé et Associés (DDM) commandées par le ministère dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier. Révision qui vise à l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. Un « Plan de mise en œuvre 2022-2025 » préparé par le ministère devait être présenté aux agences en juin 2022. En juin 2023, ce lancement est à nouveau reporté !

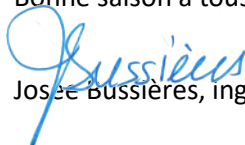
Le MRNF nous parle de la mise à jour prochaine des plans de protection et de mise en valeur (PPMV), dans lequel sera intégrée la « Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois » déposée au MRNF en 2022. Avec cette mise à jour du PPMV, un sondage auprès des propriétaires est prévu par la PPFQ. Un nouveau calcul de la possibilité forestière devrait suivre en 2024 avec le dépôt en Mauricie des données du 5^e programme d'inventaire écoforestier.

Le système de gestion des agences, le SIGGA, pourrait enfin voir sa version modernisée rendue disponible cette année. Les travaux avec un « énième » programmeur depuis 2015 vont bon train et les perspectives sont encourageantes pour qu'on puisse l'utiliser dès cette année.

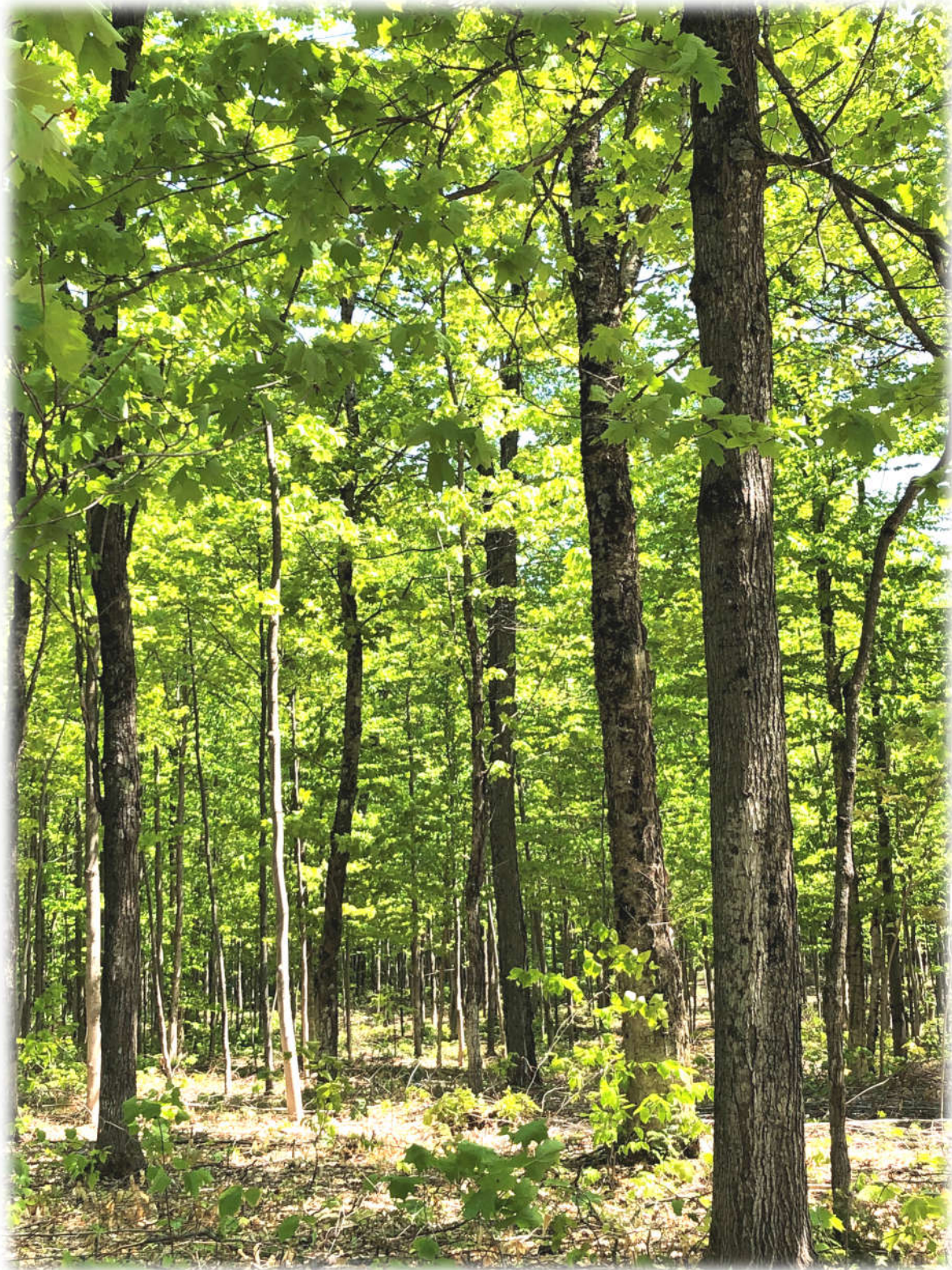
Le dépôt des six Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), un pour chaque territoire MRC-Ville de la Mauricie doit se faire au ministère de l'environnement d'ici juin 2023. Les impacts de la classification des milieux humides régionaux sur les investissements en forêt privée, tant historiques que futurs sont encore difficile à évaluer. Les prochains mois devraient nous permettre d'échanger avec les partenaires municipaux afin de protéger adéquatement ces milieux sensibles, ce qui n'exclue pas de permettre aux propriétaires d'aménager leur lot boisé dans le respect des modalités prévues puisque la littérature scientifique a démontré la perspective durable des interventions d'aménagement forestier en milieux humides. Les dossiers sur la connectivité écologique et les plans d'aménagement forestier bonifiés seront également d'actualité.

Pour l'année 2023-2024, la mobilisation des propriétaires à la production de bois et le renouvellement de la clientèle demeurent des défis importants pour les acteurs régionaux. Sur le terrain, les travaux devraient se poursuivre sans contrainte pour les conseillers forestiers qui peuvent bénéficier des budgets requis pour desservir adéquatement leur clientèle.

Bonne saison à tous !


Josée Bussières, ing. f., M.Sc.,

LES ANNEXES



Liste des acronymes

2 GA-2021	Programme Deux milliards d'arbres, Volet Démarrage hâtif 2021
AFSQ	Association forestière du Sud du Québec
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
CLE	Chaire de leadership en enseignement en gestion durable des forêts privées de -Université Laval
CPA	Coupe progressive d'abris (traitement en peuplement feuillu dégradé)
CPF	Calcul de possibilité forestière
DDM	DelDegan Massé et Associés
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
FPR	Registre des producteurs forestiers
FTP	File Transfer Protocol (protocole de transfert de fichier)
GFQ	Groupements forestiers Québec
GIA/SGIA	Système de gestion informatique des agences
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M ³	Mètre cube solide
MRC	Municipalité régionale de comté
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
OBVRLY	Organisme des bassins versants rivières du Loup et Yamachiche
OGC	Organisme de gestion en commun
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAF	Plan d'aménagement forestier
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PDZA	Plan développement zone agricole
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RRTF / PRTF	Règlement ou Programme de remboursement des taxes foncières
SAMBBA	Société d'aménagement et mise en valeur Batiscan
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SPB	Syndicat de producteurs de bois
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
SUBV-2018	Mesure spéciale - Subvention 2018
SUBV-2021	Mesure spéciale - Subvention 2021
TBE	Tordeuses des bourgeons de l'épinette
VO	Vérification opérationnelle

Liste des agents de livraison des programmes en 2022-2023

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

6021, boul. Wilfrid-Hamel, L'Ancienne-Lorette, QC G2E 2H3
Tél. : 418-872-1773 Courriel : cfrq@cfrq.ca

Maxime Bélanger ing.f.
Simon Proulx ing.f.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-AURICE

1780-A, boul. Trudel Est, St-Boniface (Qc) G0X 2L0
Tél. : 819-535-6262 Courriel : bhbellerive@coopforestiere.ca

Benoit Houle Bellerive ing.f.

ENTREPRISE FORÊT-LOGIK INC.

710 route Savoie, Saint-Justin (Qc) J0K 2V0
Tél. : 819-668-4046 Courriel : foret.logik@gmail.com.ca

Alexandre Marotte ing.f.

GESTIBOA

200-3125 Flaubert, Québec, (Qc) G2E 2J2
Tél. : (888) 808-4153 Courriel : information@gestiboa.ca

François Busque ing.f.
David Coulombe ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN

1003, route des Défricheurs, Shawinigan (Qc) G9T 5K4
Tél. : 819-538-1447 Courriel : gfchamplain@infoteck.qc.ca

Gilbert Nolet ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF

175, rue St-Alexis, St-Raymond (Qc) G3L 1R9
Tél. : 418-337-6700 Courriel : gfp@gfportneuf.com

Étienne Lambert-Julien ing.f.
Vincent Veer ing.f.

JEAN-LUC PAQUIN, ING.F.

4970, chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon (Qc) J0K 2N0
Tél. : (450) 898-1167 Courriel : jlpaquin81@gmail.com

Jean-Luc Paquin ing.f.

RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES

965, route Principale, Ste-Mélanie (Qc) J0K 3A0
Tél. : (450) 960-2130 Courriel : rfb@rfbiotiques.com

Nicolas Boyer ing.f.
Jean-Sébastien Malo ing.f.
Julie Venne ing.f.

SGD | GÉNIE FORESTIER & GESTION DE PROJETS

386, rue de St-Jovite # 3, Mont-Tremblant (Qc) J8E 2Z9
Tél. : 819-717-9544 Courriel : info@sgd-foresterie.com

Xavier Noël Monastese ing.f.
Yves Paquette ing.f.

SYLVA CROISSANCE INC.

985, rue Notre-Dame Local E, Lavaltrie (Qc) J5T 1R4
Tél: (451) 586-0448 Courriel: info@sylva.ca

François Beaulieu ing.f.
Ariane Généreux-Tremblay ing.f.
Julien Moreau ing.f.

SYLVAFOR

271, rang Beaumont, La Tuque (Qc) G0X 1R0
Tél. : 819- 523-3340 Courriel : srivard@sylvafor.com

Samuel Castonguay ing.f.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5
Tél. : 819-370-8368 Courriel : spb@spbois.qc.ca

Éric Frigon ing.f.
Frédérique Gagnon-Lupien ing.f.
Ghislain Leblond ing.f.
Patrick Lupien ing.f.

Performance des agents de livraisons

Pondération des critères de performance

	Critères MRNF	Critères	Pondération		
composante # 1	1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	90,00%		
	2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)			
composante # 2	3	Suivre les plantations de 2 et 5 ans	3,00%	10,00%	
	6	Évaluer la qualité des documents transmis	Programmation initiale		1,00%
			Programmation révisée		0,50%
			Chantiers de reboisement		2,00%
	Autres	Autres (Collaboration générale *)			1,50%
Utilisation de l'enveloppe allouée (après le 15 janvier)		2,00%			

* Collaboration générale est composée de critères ponctuels: en 2022-2023 - 2 critères de 0,75 % chacun
 - Destination des volumes récoltés sur le Rapport d'exécution (RE)
 - Fermeture de l'année au 31 mars - Facturation finale

Résultats globaux des critères de performance (2017 à 2022)

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs						
MRNF #	Critères de performance Détails	conformité				
		2018	2019	2020	2021	2022
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	95,5%	99,0%	99,0%		100,0%
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	99,3%	99,4%	98,0%	98,5%	96,7%
2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)	100,0%	100,0%	100,0%	97,0%	97,7%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	96,2%	100,0%	100,0%	100,0%	97,7%
3	Suivre les plantations ¹	100,0%	40,0%	100,0%	100,0%	83,3%
4	Évaluer la qualité des documents (factures, rapports, suivis, etc.) ²	89,3%	97,2%	75,0%	88,9%	88,4%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée ³	66,7%	75,0%	71,7%	87,4%	51,8%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement	100,0%	100,0%	60,0%	68,8%	100,0%

¹ Un agent livreur sur 6 n'a pas transmis son rapport de suivi des plantations 2 et 5 ans.

² Certains agents livreurs omettent d'indiquer la destination des volumes récoltés sur tous les rapports d'exécution de traitements commerciaux.

³ L'enveloppe budgétaire confirmée au 15 janvier a été en partie utilisée par 9 agents livreurs sur 11. Les points sont alloués selon le % de budget facturé.

Bilan des plans d'action annuel

PAMVFP / Bilan plan d'action 2022-2023				
Budget Prévu : 1 365 666 \$		Budget investi : 1 289 860 \$		
Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats par rapport à la cible	
			2022-2023	% atteint
Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies en traitements non commerciaux	986 839 \$	1 005 310 \$	102%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	535	522	97%
	Sommes investies dans l'aide à la mobilisation des bois (ATMB)	46 063 \$	50 339 \$	109%
	NB d'hectares réalisés en aide à la mobilisation des bois (ATMB)	150	164,5	110%
	Sommes investies en traitements commerciaux*	295 359 \$	204 142 \$	69%
	NB d'hectares réalisés en traitements commerciaux**	220	139,3	63%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	5 405 \$	4 182 \$	77%
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	32 000 \$	25 887 \$	81%

* Les sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux inclues le montant pour le martelage.

** Le nombre d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doit pas inclure les superficies en martelage.

SUBVENTION 2018 / Bilan plan d'action 2022-2023 Année 5 d'une subvention de 5 ans (fin 31 mars 2023)					
Budget prévu : 540 000 \$		Budget investi : 545 025 \$			
Volet	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultat par rapport à la cible	
				2022-2023	% atteint
Traitements non commerciaux	Sommes investies en traitements non commerciaux	\$	540 000 \$	545 025 \$	101%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	ha	435	372	86%

SUBVENTION 2021 / Bilan plan d'action 2022-2023 Année 2 d'une subvention de 4 ans (fin 31 mars 2025)					
Budget prévu : 834 379 \$		Budget investi : 837 253 \$			
Volet	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultat par rapport à la cible	
				2022-2023	% atteint
Traitements non commerciaux	Investissements en préparation de terrain	\$	62 500 \$	77 374 \$	124%
	Nb d'hectares en préparation de terrain	ha	50	61	122%
	Investissements en mise en terre des plants	\$	54 000 \$	50 232 \$	93%
	Nb d'hectares en mise en terre des plants	ha	50	40	80%
	Nb de plants mis en terre	plants	100 000	80 275	80%
	Investissements en entretien des plantations	\$	577 500 \$	498 336 \$	86%
Traitements commerciaux	Nb d'hectares en entretien des plantations	ha	300	223	74%
	Investissements en traitements commerciaux	\$	100 647 \$	171 442 \$	170%
	Nb d'hectares en traitements commerciaux	ha	180	187	104%
Frais d'administration et vérification imputables (5%)		\$	39 732 \$	39 869 \$	100%
TOTAL			834 379 \$	837 253 \$	

PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES

Action	Indicateur	Situation actuelle
Entretien des plantations et éduquer les peuplements naturels	Maximiser le % de superficies libres de croître après 8 ans	L'Agence débute l'inventaire des plantations de 8 ans. Depuis 2017, les plantations 2009 à 2014 sont visitées.
Favoriser la production de tiges d'avenir par des traitements d'élagage et de tailles de formation	Augmenter les superficies élaguées	Superficies élaguées pour la période quinquennale : de 2011-2015 : 6 ha de 2006-2010 : 123 ha. Le PAMVFP ne finance plus l'élagage.
Documenter et poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques aux feuillus nobles (ex. CP d'Abris, CP de croissance, ...)	Augmenter les superficies traitées en coupes de régénération dans des peuplements feuillus tolérants	Superficies traitées pour la période quinquennale de 2011-2015 : 107 ha. Depuis 2016, le PAMVFP ne finance plus les CPA. Une résolution est transmise au MFFP pour rétablir le financement des coupes partielles dans les peuplements feuillus dégradés.
Suivre les superficies couvertes par un plan d'aménagement forestier (PAF)	Nb de lots enregistrés Superficies forestières enregistrées	Avril 2017 = 4 936 lots pour 347 466 ha Avril 2018 = 4 976 lots pour 349 669 ha Avril 2019 = 4 810 lots pour 354 422 ha Avril 2020 = 4 532 lots pour 354 661 ha Avril 2021 = 4 335 lots pour 350 793 ha Avril 2022 = 4 419 lots pour 350 489 ha Avril 2023 = 4 416 lots pour 349 297 ha
Cibler le recrutement de propriétaires situés dans des secteurs forestiers	Nb de producteurs inscrits au Registre des producteurs forestiers (FPR)	Avril 2017 = 1 210 prod / 347 466 ha à vocation forestière Avril 2018 = 1 165 prod / 349 669 ha à vocation forestière Avril 2019 = 1 085 prod / 354 442 ha à vocation forestière Avril 2020 = 1 050 prod / 354 661 ha à vocation forestière Avril 2021 = 995 prod / 350 793 ha à vocation forestière Avril 2022 = 986 prod / 350 489 ha à vocation forestière Avril 2023 = 1 013 prod / 349 297 ha à vocation forestière
Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans les prescriptions sylvicoles (érablières avec dépérissement)	Augmenter le nb de diagnostics réalisés / Superficies de travaux réalisés dans les érablières en dépérissement	Dernier quinquennal : 2011-2015 : 6 diagnostics et 94 ha chaulés. Le PAMVFP ne finance plus le diagnostic et le PADF régional est soumis aux mêmes règles en finançant les mêmes activités que le PAMVFP.
Récupérer les volumes de bois affectés par des perturbations naturelles et des maladies	Maximiser le % superficies récupérées P/R aux superficies infestées	En 2018, la TBE est présente dans le secteur St-Élie. En 2021, la TBE n'est toujours pas en région. 33 ha de coupes de récupération totale financés en 2019. 97 ha de coupes de récupération totale financés en 2020. 48 ha de coupes de récupération totale financés en 2021. 13 ha de coupes de récupération totale financés en 2022.
Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente	Augmenter le % des superficies mécanisées P/R manuelles	2011-2015 : 68 ha / 1 628 ha (4%) mécanisés 2016-2017 : 158 ha / 271 ha (58 %) mécanisés 2017-2018 : 479 ha / 650 ha (74 %) mécanisés 2018-2019 : 343 ha / 437 ha (78 %) mécanisés 2019-2020 : 451 ha / 539 ha (84 %) mécanisés 2020-2021 : 545 ha / 579 ha (94 %) mécanisés 2021-2022 : 364 ha / 465 ha (78 %) mécanisés
Développer de nouvelles stratégies de recrutement de propriétaires forestiers « inactifs » (ex par les réseaux sociaux)	Augmenter le nb de nouveaux producteurs enregistrés au Registre des producteurs forestiers	2011-2015 : 304 nouveaux producteurs 2016-2020 : 283 nouveaux producteurs 2021-2022 : 157 nouveaux producteurs. Financement de visites/conseil de recrutement. Accréditation de nouveaux conseillers forestiers pour la livraison du PAMVFP.

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP-RÉGULIER EN 2022-2023

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme régulier										
Préparation de terrain										
05	7501		DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 484	1	7 ha		9 159	1 377	10 536
05	7504		DÉCHIQUETAGE	1 609	2	3 ha		4 104	563	4 666
05	7514		DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	1 297	2	17 ha		18 905	3 325	22 231
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	888	6	41 ha		28 218	7 888	36 106
19	0201		COMPENSATION DÉBROUSS./DÉBLAIEMENT MÉC. - FORTE COMPÉTITION	172	1	7 ha		1 122	99	1 221
19	0204		COMPENSATION DÉCHIQUETAGE	188	2	3 ha		505	41	545
19	0214		COMPENSATION DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	149	2	17 ha		2 314	240	2 554
19	0216		COMPENSATION DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	99	6	41 ha		3 456	569	4 025
	Total				11	68 ha		67 782	14 102	81 885
Mise en terre et transport des plants										
06	7636		PLANTATION RACINES NUES PFD FEUILLUS	627	1	0 pr		162	88	251
06	7637		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	644	2	23 pr		9 272	5 292	14 563
06	7638		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	597	3	23 pr		8 356	5 386	13 742
06	7639		PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	540	5	50 pr		16 135	10 924	27 059
19	0236		COMPENSATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	45	1	0 pr		12	6	18
19	0237		COMPENSATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	46	2	23 pr		678	362	1 040
19	0238		COMPENSATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	42	3	23 pr		598	368	967
19	0239		COMPENSATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	38	5	50 pr		1 153	752	1 904
	Total		pr : plants reboisés		11	96 pr		36 367	23 178	59 545
Entretien de plantation										
07	7751		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	4	92 ha		140 481	50 396	190 876
07	7752		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	6	138 ha		210 733	75 598	286 331
07	7753		3 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	4	50 ha		75 446	27 065	102 511
07	7761		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 068	1	1 ha		2 131	764	2 895
19	0350		COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	169	14	280 ha		36 723	10 652	47 375
19	0360		COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	169	1	1 ha		183	53	237
	Total				15	282 ha		465 696	164 529	630 226
Traitement non commerciaux										
08	7853		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 452	3	24 ha		23 613	10 742	34 354
08	7854		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 787	3	5 ha		7 078	2 411	9 489
08	7858		DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2 068	1	44 ha		66 603	23 893	90 496
08	7863		ÉCLAIRCIE PRÉCOM. FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 599	6	51 ha		47 197	34 656	81 853
19	0353		COMPENSATION PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	118	3	24 ha		2 035	757	2 792
19	0354		COMPENSATION PRÉCOM. RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	146	3	5 ha		605	170	775
19	0358		COMPENSATION DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	169	1	44 ha		5 733	1 663	7 395
19	0363		COMPENSATION PRÉCOMI FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	127	6	51 ha		4 044	2 457	6 501
	Total				13	124 ha		156 907	76 748	233 655

La suite à la page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP-RÉGULIER 2022-23 (suite)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme régulier (suite)										
Traitements commerciaux										
09	7901		MARTELAGE FEUILLUS	163	8	30 ha				4 874
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	185	31	92 ha				16 985
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 240	2	3 ha		2 464		1 504
09	7985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 824	1	1 ha		1 354		470
09	7986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 581	1	1 ha		667		282
09	7987		1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS-ROUGES	1 621	1	0 ha		460		188
09	8922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	284	44	164 ha		27 162		46 568
09	8971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 144	8	40 ha		20 237		18 941
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	997	8	38 ha		5 450		18 048
09	8974		COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 227	1	7 ha		606		3 384
09	8977		COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 227	1	1 ha				982
09	8985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 397	6	8 ha		7 036		3 567
09	8986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 231	5	24 ha		18 431		11 383
09	8987		1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 258	4	3 ha		2 490		1 485
09	8988		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	988	2	5 ha		2 455		2 228
09	8989		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	916	1	8 ha		3 434		3 619
19	0301		COMPENSATION MARTELAGE FEUILLUS	10	8	30 ha				299
19	0302		COMPENSATION MARTELAGE RÉSINEUX	12	31	92 ha				1 102
19	0273		COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	137	2	3 ha		320		118
19	0285		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MAN. - DHP 9 À 15 CM	213	1	1 ha		176		37
19	0286		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉS. - PLANTATION - MAN. - DHP 15,1 À 19 CM	181	1	1 ha		86		22
19	0287		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉC. - PINS BLANCS-ROUGES	186	1	0 ha		60		15
19	0322		COMPENSATION AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	23	44	164 ha				3 771
19	0371		COMPENSATION JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	171	8	40 ha		5 400		1 491
19	0373		COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	142	8	38 ha		4 032		1 421
19	0374		COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	187	1	7 ha		1 080		266
19	0377		COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	187	1	1 ha		120		30
19	0385		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉS. - PLANTATION - MÉCAN. - DHP 9 À 15 CM	222	6	8 ha		1 404		281
19	0386		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉS. - PLANTATION - MÉCAN. - DHP 15,1 À 19 CM	188	5	24 ha		3 657		896
19	0387		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCAN. - PINS BLANCS-ROUGES	194	4	3 ha		496		117
19	0388		COMPENSATION 2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	140	2	5 ha		488		175
19	0389		COMPENSATION 2 ^E ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCAN. - PINS BLANCS-ROUGES	126	1	8 ha		685		285
Total					124	304 ha		110 252		254 481
Total PAMVFP - RÉGULIER en 2022-2023					174	825 ha		837 005		1 259 791
								66%	422 786	34%

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2018 EN 2022-2023

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMIFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme Subvention 2018										
Préparation de terrain										
	05	7504	DÉCHIQUETAGE	1 609	1	2 ha		3 255	446	3 701
	05	7514	DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 297	6	28 ha		30 727	5 404	36 132
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	888	6	40 ha		27 718	7 748	35 467
	19	0204	COMPENSATION DÉCHIQUETAGE	188	1	2 ha		400	32	432
	19	0214	COMPENSATION DÉBLAIEMENT EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	149	6	28 ha		3 761	390	4 151
	19	0216	COMPENSATION DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	99	6	40 ha		3 395	559	3 954
	Total				13	70 ha		69 256	14 580	83 837
Mise en terre et transport des plants										
	06	7637	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	644	8	36 pr		14 569	8 315	22 885
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	597	29	249 pr		90 210	58 152	148 361
	06	7639	PLANTATION Récipients 200 à 299 CC	540	12	148 pr		47 675	32 277	79 952
	19	0237	COMPENSATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAV.) RÉSINEUX	46	8	36 pr		1 066	569	1 635
	19	0238	COMPENSATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	42	29	249 pr		6 461	3 976	10 437
	19	0239	COMPENSATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	38	12	148 pr		3 405	2 221	5 626
	Total		pr: plan 251 198		49	433 pr		163 387	105 510	268 896
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	10	86 ha		130 375	46 770	177 145
	07	7761	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 068	1	0 ha		457	164	620
	19	0350	COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	169	10	86 ha		11 221	3 255	14 477
	19	0360	COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	169	1	0 ha		39	11	51
	Total				11	86 ha		142 092	50 201	192 293
Total SUBV-2018 en 2022-2023					73	372 ha		374 735	170 291	545 025
								69%		31%

**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PROGRAMME DEUX MILLIARD D'ARBRES
VOLET DÉMARRAGE HATIF 2021 EN 2022-2023**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMIFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021										
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	1	1 ha		1 065	382	1 448
	19	0350	COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	169	1	1 ha		92	27	118
	Total				2	1 pr		1 157	409	1 566
Total 2 GA-2021 en 2022-2023					2	1 ha		1 157	409	1 566
								74%		26%

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2021 EN 2022-2023

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme Subvention 2021										
Préparation de terrain										
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 484	1	2 ha		2 967	446	3 413
	05	7514	DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	1 297	5	34 ha		37 579	6 610	44 189
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	888	5	25 ha		17 086	4 776	21 863
	19	0201	COMPENSATION DÉBROUSS./DÉBLAIEMENT MÉC. - FORTE COMPÉTITION	172	1	2 ha		363	32	396
	19	0214	COMPENSATION DÉCHIQUETAGE	149	5	34 ha		4 599	477	5 076
	19	0216	COMPENSATION DÉBLAIEMENT EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	99	5	25 ha		2 093	345	2 437
	Total				11	61 ha		64 688	12 686	77 374
Mise en terre et transport des plants										
	06	7636	PLANTATION RACINES NUES PFD FEUILLUS	627	3	3 pr		1 015	553	1 568
	06	7637	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	644	3	15 pr		6 163	3 517	9 680
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	597	2	23 pr		8 337	5 374	13 711
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	540	6	36 pr		11 440	7 745	19 186
	06	7642	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	628	1	0 pr		177	94	271
	06	7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	666	1	0 pr		107	58	165
	06	7646	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	722	1	0 pr		146	70	216
	06	7647	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PDF FEUILLUS	715	1	1 pr		247	111	358
	06	7648	REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	628	1	3 pr		1 033	549	1 583
	06	7652	REGARNI RACINES NUES PFD FEUILLUS	715	1	0 pr		124	55	179
	19	0236	COMPENSATION PLANTATION RACINES NUES PFD FEUILLUS	45	3	3 pr		75	38	113
	19	0237	COMPENSATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	46	3	15 pr		451	240	691
	19	0238	COMPENSATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	42	2	23 pr		597	367	965
	19	0239	COMPENSATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	38	6	36 pr		817	533	1 350
	19	0242	COMPENSATION ENRICH. RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	45	1	0 pr		13	6	19
	19	0244	COMPENSATION ENRICH. RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	47	1	0 pr		8	4	12
	19	0246	COMPENSATION ENRICH. RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAV.) RÉSINEUX	51	1	0 pr		10	5	15
	19	0247	COMPENSATION ENRICH. RACINES NUES PDF FEUILLUS	51	1	1 pr		18	8	26
	19	0248	COMPENSATION REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	45	1	3 pr		76	38	113
	19	0252	COMPENSATION REGARNI RACINES NUES PFD FEUILLUS	51	1	0 pr		9	4	13
	Total				20	80 pr		30 862	19 369	50 231
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	27	171 ha		260 810	93 563	354 372
	07	7752	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	9	45 ha		68 734	24 657	93 391
	07	7753	3 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	1	2 ha		3 425	1 229	4 653
	07	7761	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 068	3	4 ha		6 088	2 184	8 272
	19	0350	COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	169	37	219 ha		28 659	8 319	36 972
	19	0360	COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	169	3	4 ha		524	152	676
	Total				40	223 ha		368 239	130 098	498 336

La suite à la page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2021 EN 2022-2023 (suite)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
TRAITEMENTS COMMERCIAUX										
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS		163	2	9 ha		1 386		1 386
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX		185	15	48 ha		8 958		8 958
09	7985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM		1 824	2	8 ha		10 724		14 446
09	7986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM		1 581	1	1 ha		667		949
09	7988	2 ^F ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM		1 226	1	3 ha		2 071		3 359
09	7989	2 ^F ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS-ROUGES		1 122	1	3 ha		1 800		3 097
09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE		284	24	96 ha		26 730		26 730
09	8972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE		1 144	1	2 ha		1 281		2 174
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE		997	2	10 ha		5 270		9 970
09	8974	COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE		1 227	1	4 ha		3 104		5 031
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE		1 227	1	1 ha		833		1 350
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE		1 155	1	4 ha		3 014		5 082
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE		577	2	8 ha		2 458		4 841
09	8980	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM		1 397	1	1 ha		742		1 118
09	8985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM		1 397	6	40 ha		37 460		56 453
09	8986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM		1 231	1	5 ha		3 653		5 909
09	8989	2 ^F ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES		916	1	1 ha		446		916
19	0301	COMPENSATION MARTELAGE FEUILLUS		10	2	9 ha		85		85
19	0302	COMPENSATION MARTELAGE RÉSINEUX		12	15	48 ha		581		581
19	0285	COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉS. - PLANTATION - MAN. - DHP 9 À 15 CM		213	2	8 ha		1 394		1 687
19	0286	COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉS. - PLANTATION - MAN. - DHP 15,1 À 19 CM		181	1	1 ha		86		109
19	0288	COMPENSATION 2 ^F ÉCL. COMM. RÉS. - PLANTATION - MANUELLE - SEPM		135	1	3 ha		269		370
19	0289	COMPENSATION 2 ^F ÉCL. COMM. - PLANTATION - MAN. - PINS BLANCS-ROUGES		122	1	3 ha		235		337
19	0322	COMPENSATION AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE		23	24	96 ha		2 201		2 165
19	0372	COMPENSATION JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE		171	1	2 ha		255		325
19	0373	COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE		142	2	10 ha		1 050		1 420
19	0374	COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE		187	1	4 ha		615		767
19	0377	COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE		187	1	1 ha		165		206
19	0378	COMPENSATION COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE		173	1	4 ha		598		761
19	0379	COMPENSATION COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE		82	2	8 ha		495		688
19	0380	COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉS. - NATUREL - MÉCAN. - DHP 9 À 15 CM		222	1	1 ha		148		178
19	0385	COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉS. - PLANTATION - MÉCAN. - DHP 9-15 CM		222	6	40 ha		7 476		8 971
19	0386	COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉS. - PLANTATION - MÉCAN. - DHP 15,1-19 CM		188	1	5 ha		725		902
19	0389	COMPENSATION 2 ^F ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCAN. - PINS BLANCS-ROUGES		126	1	1 ha		89		126
Total					46	187 ha		87 120		84 358
Total SUBV.2021 en 2022-2023					117	511 ha		550 909		246 511
										69%
										31%

LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES TRAVAUX FINANCÉS EN 2022-2023 (Régulier, Subvention 2018, Subvention 2021 et Deux milliards d'arbres)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
TOUS PROGRAMMES										
Préparation de terrain										
05	7501		DÉBOUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 484	2	9 ha		12 126	1 824	13 950
05	7504		DÉCHOUQUETAGE	1 609	3	5 ha		7 358	1 009	8 367
05	7514		DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 297	13	79 ha		87 212	15 339	102 551
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	888	17	105 ha		73 023	20 413	93 435
	Total				35	199 ha		179 719	38 584	218 303
Mise en terre et transport des plants										
06	7636		PLANTATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	627	4	3 pr		1 177	641	1 818
06	7637		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	644	13	73 pr		30 004	17 124	47 128
06	7638		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	597	34	295 pr		107 073	69 022	175 815
06	7639		PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	540	23	234 pr		75 251	50 946	126 197
06	7642		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	628	1	0 pr		177	94	271
06	7644		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	666	1	0 pr		107	58	165
06	7646		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	722	1	0 pr		146	70	216
06	7647		ENRICHISSEMENT RACINES NUES PDF FEUILLUS	715	1	1 pr		247	111	358
06	7648		REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	628	1	3 pr		1 033	549	1 583
06	7652		REGARNI RACINES NUES PDF FEUILLUS	715	1	0 pr		124	55	179
	Total				80	609 pr		215 338	138 671	353 728
Entretien de plantation										
07	7751	1 ^{ER}	DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	42	350 ha		532 730	191 111	723 841
07	7752	2 ^E	DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	15	184 ha		279 467	100 255	379 722
07	7753	3 ^E	DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 068	5	52 ha		78 870	28 294	107 164
07	7761	1 ^{ER}	DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 068	5	6 ha		8 675	3 112	11 788
	Total				67	591 ha		899 742	322 772	1 222 515
Traitements non commerciaux										
08	7853		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 452	3	24 ha		23 613	10 742	34 354
08	7854		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 787	3	5 ha		7 078	2 411	9 489
08	7858		DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2 068	1	44 ha		66 603	23 893	90 496
08	7863		ÉCLAIRCIE PRÉCOMM. FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 599	6	51 ha		47 197	34 656	81 853
	Total				13	124 ha		144 491	71 701	216 192
Traitements commerciaux										
09	7901		MARTELAGE FEUILLUS	163	10	38 ha		6 259	6 259	6 259
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	185	46	140 ha		25 943	25 943	25 943
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 240	2	3 ha		2 464	1 504	3 968
09	7985	1 ^{RE}	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 824	3	9 ha		12 078	4 192	16 270
09	7986	1 ^{RE}	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 581	2	1 ha		1 333	564	1 897
09	7987	1 ^{RE}	ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS-ROUGES	1 621	1	0 ha		460	188	648
09	7988	2 ^E	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 226	1	3 ha		2 071	1 288	3 359
09	7989	2 ^E	ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS-ROUGES	1 122	1	3 ha		1 800	1 297	3 097
09	8022		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	284	68	260 ha		73 884	73 297	73 297
09	8071		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 144	8	40 ha		27 162	18 941	46 103
09	8072		JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 144	2	2 ha		1 281	893	2 174
09	8073		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	997	10	48 ha		25 507	22 748	48 255
09	8074		COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 227	2	11 ha		8 554	5 311	13 865
09	8077		COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 227	2	2 ha		1 438	883	2 331
09	8078		COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 155	1	4 ha		3 014	2 068	5 082
09	8079		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	577	2	8 ha		2 458	2 383	4 841
09	8080	1 ^{RE}	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 397	1	1 ha		742	376	1 118
09	8085	1 ^{RE}	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 397	12	48 ha		44 496	22 560	67 056
09	8086	1 ^{RE}	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 231	6	29 ha		22 084	13 639	35 724
09	8087	1 ^{RE}	ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 258	4	3 ha		2 490	1 485	3 975
09	8088	2 ^E	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	988	2	5 ha		2 455	2 228	4 683
09	8089	2 ^E	ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	916	2	9 ha		3 880	4 089	7 969
	Total				187	490 ha		165 768	212 733	377 915

La suite à la
page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES TRAVAUX FINANCÉS EN 2022-2023 (Régulier, Subvention 2018, Subvention 2021 et Deux milliards d'arbres (SUITE))

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
TOUS PROGRAMMES (SUITE)										
Compensation mesures sanitaires et hausse des prix ces carburants										
19	0201		COMPENSATION DÉBROUSS/ DÉBLAIEMENT MÉC. - FORTE COMPÉTITION	172	2	9 ha		1 485	132	1 617
19	0204		COMPENSATION DÉCHIQUETAGE	188	3	5 ha		905	73	978
19	0214		COMPENSATION DEBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	149	13	79 ha		10 674	1 107	11 781
19	0216		COMPENSATION DEBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	99	17	105 ha		8 944	1 473	10 417
19	0236		COMPENSATION PLANTATION RACINES NUES PFD FEUILLUS	45	4	3 pr		87	44	131
19	0237		COMPENSATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	46	13	73 pr		2 195	1 171	3 366
19	0238		COMPENSATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	42	34	295 pr		7 669	4 719	12 389
19	0239		COMPENSATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	38	23	234 pr		5 375	3 505	8 881
19	0242		COMPENSATION ENRICH. RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	45	1	0 pr		13	6	19
19	0244		COMPENSATION ENRICH. RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	47	1	0 pr		8	4	12
19	0246		COMPENSATION ENRICH. RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	51	1	0 pr		10	5	15
19	0247		COMPENSATION ENRICH. RACINES NUES PDF FEUILLUS	51	1	1 pr		18	8	26
19	0248		COMPENSATION REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	45	1	3 pr		76	38	113
19	0252		COMPENSATION REGARNI RACINES NUES PFD FEUILLUS	51	1	0 pr		9	4	13
19	0350		COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	169	62	585 ha		76 695	22 247	98 942
19	0360		COMPENSATION DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	169	5	6 ha		747	217	963
19	0353		COMPENSATION PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	118	3	24 ha		2 035	757	2 792
19	0354		COMPENSATION PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	146	3	5 ha		605	170	775
19	0358		COMPENSATION DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	169	1	44 ha		5 733	1 663	7 395
19	0363		COMPENSATION PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUTTS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	127	6	51 ha		4 044	2 457	6 501
19	0301		COMPENSATION MARTELAGE FEUILLUS	10	10	38 ha		384	384	768
19	0302		COMPENSATION MARTELAGE RÉSINEUX	12	46	140 ha		1 683	1 683	3 366
19	0273		COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	137	2	3 ha		320	118	438
19	0285		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉG. - PLANTATION - MANUELLE - DHP-15 CM	213	3	9 ha		1 570	330	1 900
19	0286		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉG. - PLANTATION - MAN. - DHP 15,1-19 CM	181	2	1 ha		173	44	217
19	0287		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MAN. - PINS BLANCS-ROUGES	186	1	0 ha		60	15	74
19	0288		COMPENSATION 2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	135	1	3 ha		269	101	370
19	0289		COMPENSATION 2 ^E ÉCL. COMM. - PLANTATION - MAN. - PINS BLANCS-ROUGES	122	1	3 ha		235	102	337
19	0322		COMPENSATION AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	23	68	260 ha		5 984	5 984	11 968
19	0371		COMPENSATION JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	171	8	40 ha		5 400	1 491	6 891
19	0372		COMPENSATION JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	171	1	2 ha		255	70	325
19	0373		COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	142	10	48 ha		5 082	1 791	6 873
19	0374		COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	187	2	11 ha		1 695	418	2 113
19	0377		COMPENSATION COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	187	2	2 ha		285	70	355
19	0378		COMPENSATION COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	173	1	4 ha		598	163	761
19	0379		COMPENSATION COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	82	2	8 ha		495	193	688
19	0380		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCAN. - DHP 9-15 CM	222	1	1 ha		148	30	178
19	0385		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉG. - PLANTATION - MÉCAN. - DHP 9 À 15 CM	222	12	48 ha		8 880	1 776	10 656
19	0386		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉG. - PLANTATION - MÉCAN. - DHP 15,1-19 CM	188	6	29 ha		4 382	1 074	5 456
19	0387		COMPENSATION 1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCAN. - PINS BLANCS-ROUGES	194	4	3 ha		496	117	613
19	0388		COMPENSATION 2 ^E ÉCL. COMM. RÉG. - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	140	2	5 ha		488	175	664
19	0389		COMPENSATION 2 ^E ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCAN. - PINS BLANCS-ROUGES	126	2	9 ha		774	322	1 096
Total					382			158 931	56 250	215 114
Total TOUTS PROGRAMMES S 2022-2023						1 709 ha		1 763 989	840 711	2 603 766
								68%		32%



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

500, avenue Broadway, bureau 210
Shawinigan (Québec)
G9N 1M3 Canada

Téléphone (819) 536-2442
courriel : amfm@agence-mauricie.qc.ca